

xxxx-xxxxxxxx	0452080178	2025	EUR	25.0.11	m02-f	xx/xx/xxxx	96		C-cap 1
---------------	------------	------	-----	---------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **EVS BROADCAST EQUIPMENT**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue du Bois St-Jean

N° : 13

Boîte :

Code postal : 4102

Commune : Ougrée

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet : www.evs.com

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0452.080.178

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

27-03-2025

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **19-05-2026**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.5, C-cap 6.5.2, C-cap 6.20, C-cap 8, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

N° 0452080178

C-cap 2.1

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Vincent Frédéric

Executive Vice President Renault Group IS/IT & Digital,
Chairman of Renault Digital and member of the Renault
Group's Board of Management
Sente de Pierre Roux 74
78370 Plaisir
FRANCE
Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2026-05-19

Administrateur

Miserez Marco

Senior Equity Investment Manager at Belfius Insurance
Avenue Don Bosco 19 5
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2026-05-19

Administrateur

Counson Michel

Ingénieur
Rue Bois Saint Jean 18
4102 Ougrée
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-05-21

Fin de mandat : 2028-05-16

Administrateur délégué

7 Capital SRL

0895361369
Rue de Payot 14
1380 Lasne
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-05-20

Fin de mandat : 2029-05-15

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

De Vrieze Chantal

Accompany YOU SRL

0666587562
Rue Elise 34
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-16

Fin de mandat : 2027-05-18

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Cambier Anne

Frinso Srl

0790649572
Rue d'Angoussart 23
1301 Bierges
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-16

Fin de mandat : 2027-05-18

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Chandramouli Soumya

N°	0452080178	C-cap 2.1
----	------------	-----------

InnoConsult BV

0811760534

De Cauwerstraat 41

9100 Sint-Niklaas

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-21

Fin de mandat : 2028-05-16

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

De Prycker Martin

InnoVision BV

0732512722

Heiebreestraat 24

9031 Drongen

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-16

Fin de mandat : 2027-05-18

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Van Herck Serge

The House of Value Advisory & Solutions BV

0661828030

Oudenaaksestraat(E) 7/A

1671 Elingen

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-21

Fin de mandat : 2028-05-16

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par :

Deschuyffeleer Johan

PWC Réviseurs d'Entreprises SRL (B00009)

0429501944

Culliganlaan 5

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-05-20

Fin de mandat : 2028-05-16

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Adorante Mélanie (A02225)

Culliganlaan 5

1831 Diegem

BELGIQUE

N°	0452080178	C-cap 2.2
----	------------	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

N°	0452080178	C-cap 3.1
----	------------	-----------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>68.410.023,02</u>	<u>58.753.223,96</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	8.646.283,21	11.960.781,96
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	36.212.158,89	36.115.071,56
Terrains et constructions		22	26.850.694,52	29.466.442,59
Installations, machines et outillage		23	3.217.568,71	3.367.133,19
Mobilier et matériel roulant		24	2.601.499,75	1.959.925,49
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	22.900	22.900
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	3.519.495,91	1.298.670,29
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	23.551.580,92	10.677.370,44
Entreprises liées	6.15	280/1	21.388.427,16	9.531.541,84
Participations		280	11.635.374,81	8.031.541,84
Créances		281	9.753.052,35	1.500.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	2.139.925,6	1.137.925,6
Participations		282	1.139.925,6	1.137.925,6
Créances		283	1.000.000	
Autres immobilisations financières		284/8	23.228,16	7.903
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	23.228,16	7.903

N°	0452080178	C-cap 3.1
----	------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	200.059.863,71	175.159.384,36
Créances à plus d'un an		29	4.738.653,3	3.230.678,6
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	4.738.653,3	3.230.678,6
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	29.286.459,78	32.983.314,75
Stocks		30/36	27.738.390,78	32.158.724,5
Approvisionnements		30/31	16.455.197,96	20.288.121,87
En-cours de fabrication		32	3.367.251,09	3.637.604,76
Produits finis		33	6.253.799,46	6.834.330,67
Marchandises		34	1.662.142,27	1.398.667,2
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	1.548.069	824.590,25
Créances à un an au plus		40/41	90.947.626,59	54.182.528,91
Créances commerciales		40	81.617.103,33	48.757.761,55
Autres créances		41	9.330.523,26	5.424.767,36
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	57.475.706,58	47.104.494,26
Actions propres		50	21.443.612,36	16.917.135,02
Autres placements		51/53	36.032.094,22	30.187.359,24
Valeurs disponibles		54/58	13.813.465,67	33.570.430,83
Comptes de régularisation	6.6	490/1	3.797.951,79	4.087.937,01
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	268.469.886,73	233.912.608,32

N°	0452080178	C-cap 3.2
----	------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>193.824.448,01</u>	<u>175.694.605,98</u>
Capital souscrit		10/11	23.234.748,12	23.234.748,12
Capital non appelé		10	8.772.323	8.772.323
En dehors du capital		100	8.772.323	8.772.323
Primes d'émission		101		
Autres		11	14.462.425,12	14.462.425,12
		1100/10	14.462.425,12	14.462.425,12
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	80.323.048,91	79.880.753,83
Réserves indisponibles		130/1	22.320.844,66	17.794.367,34
Réserve légale		130	877.232,3	877.232,3
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	21.443.612,36	16.917.135,04
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	4.449.591,71	4.007.296,63
Réserves disponibles		133	53.552.612,54	58.079.089,86
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	87.722.010,69	69.764.420,97
Subsides en capital		15	2.544.640,29	2.814.683,06
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>11.263.696,36</u>	<u>9.000.671,24</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	10.773.790,85	8.465.197,44
Pensions et obligations similaires		160	95.286,29	138.102,15
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	10.678.504,56	8.327.095,29
Impôts différés		168	489.905,51	535.473,8

N°	0452080178	C-cap 3.2
----	------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	63.381.742,36	49.217.331,1
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	55.910.669,76	44.824.151,03
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	0	560.576,44
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	31.536.693,11	23.112.704,36
Fournisseurs		440/4	31.536.693,11	23.112.704,36
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	1.231.205,15	1.366.378,56
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	13.458.241,43	10.741.729,36
Impôts		450/3	5.449.488,31	3.469.093,01
Rémunérations et charges sociales		454/9	8.008.753,12	7.272.636,35
Autres dettes		47/48	9.684.530,07	9.042.762,31
Comptes de régularisation	6.9	492/3	7.471.072,6	4.393.180,07
TOTAL DU PASSIF		10/49	268.469.886,73	233.912.608,32

N°	0452080178	C-cap 4
----	------------	---------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	227.678.108,03	211.336.505,86
Chiffre d'affaires	6.10	70	188.051.694,25	178.640.401,98
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-1.034.667,8	-6.630.413,8
Production immobilisée		72	35.483.416,98	36.277.369,42
Autres produits d'exploitation	6.10	74	5.177.664,6	3.049.148,26
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	184.875.812,44	170.964.513,38
Approvisionnements et marchandises		60	31.560.316,64	37.041.108,17
Achats		600/8	29.150.276,71	35.606.116,8
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	2.410.039,93	1.434.991,37
Services et biens divers		61	62.459.202,01	59.279.722,2
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	44.538.570,06	40.915.322,31
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	41.209.014,91	40.039.661,39
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	431.243,74	-8.551.761,24
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	2.308.593,41	335.303,13
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.368.871,67	760.458,4
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	0	1.144.699,02
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	42.802.295,59	40.371.992,48

N°	0452080178	C-cap 4
----	------------	---------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	2.933.710,64	4.040.147,25
Produits financiers récurrents		75	2.933.710,64	4.040.147,25
Produits des immobilisations financières		750	166.850	187.912,94
Produits des actifs circulants		751	728.002,61	831.789,11
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.038.858,03	3.020.445,2
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	5.156.808,68	2.054.271,82
Charges financières récurrentes	6.11	65	5.156.808,68	2.054.271,82
Charges des dettes		650	672.078,86	577.681,59
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	4.484.729,82	1.476.590,23
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	40.579.197,55	42.357.867,91
Prélèvement sur les impôts différés		780	45.568,29	45.568,3
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	5.624.154,14	5.022.697,38
Impôts		670/3	5.624.154,14	5.022.697,38
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	35.000.611,7	37.380.738,83
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	557.704,92	136.704,92
Transfert aux réserves immunisées		689	1.000.000	1.000.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	34.558.316,62	36.517.443,75

N° 0452080178

C-cap 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	104.322.737,59	85.101.517,93
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	34.558.316,62	36.517.443,75
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	69.764.420,97	48.584.074,18
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	87.722.010,69	69.764.420,97
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	16.600.726,9	15.337.096,96
Rémunération de l'apport	694	16.085.917,2	14.801.715,2
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696	514.809,7	535.381,76
Autres allocataires	697		

N° 0452080178

C-cap 6.2.1

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	11.648.582,02
8021		
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	11.648.582,02	
8121P	XXXXXXXXXX	2.912.143,14
8071	2.329.715,68	
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	5.241.858,82	
81311	6.406.723,2	

N° 0452080178

C-cap 6.2.2

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	XXXXXXXXXX	17.205.313,75
8025		
8035		
(+)/(-) 8045		
8055	17.205.313,75	
8125P	XXXXXXXXXX	17.205.313,75
8075		
8085		
8095		
8105		
(+)/(-) 8115		
8125	17.205.313,75	
81312	<u>0</u>	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice
8056	212.783.834,08
8126	212.783.834,08
81313	<u>0</u>

N° 0452080178

C-cap 6.2.3

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	1.324.023,01
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	1.324.023,01	
8122P	XXXXXXXXXX	552.252,03
8072	330.763,92	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	883.015,95	
211	441.007,06	

N°	0452080178	C-cap 6.2.4
----	------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	XXXXXXXXXX	8.481.805,69
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	8.481.805,69	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	XXXXXXXXXX	6.029.233,59
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	654.019,15	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	6.683.252,74	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<u>1.798.552,95</u>	

N°	0452080178	C-cap 6.3.1
----	------------	-------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	56.920.453,99
8161	128.142,2	
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	57.048.596,19	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	27.454.011,4
8271	2.743.890,27	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	30.197.901,67	
(22)	26.850.694,52	

N° 0452080178

C-cap 6.3.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	5.589.163,41
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	1.913.876,02	
Cessions et désaffectations	8172	583.821,58	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	6.919.217,85	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	2.222.030,22
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.653.620,39	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	174.001,47	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	3.701.649,14	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	3.217.568,71	

N°	0452080178	C-cap 6.3.3
----	------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	8.696.080,98
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.073.682,4	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	10.769.763,38	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	6.736.155,49
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.432.108,14	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	8.168.263,63	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>2.601.499,75</u>	

N° 0452080178

C-cap 6.3.4

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	737.681,7
8164		
8174		
(+)/(-) 8184		
8194	737.681,7	
8254P	XXXXXXXXXX	
8214		
8224		
8234		
(+)/(-) 8244		
8254		
8324P	XXXXXXXXXX	737.681,7
8274		
8284		
8294		
8304		
(+)/(-) 8314		
8324	737.681,7	
(25)		
250		
251		
252		

N° 0452080178

C-cap 6.3.5

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	22.900
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	22.900	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	
8275		
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325		
(26)	22.900	

N° 0452080178

C-cap 6.3.6

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	1.298.670,29
8166	2.220.825,62	
8176		
(+)/(-) 8186		
8196	3.519.495,91	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	3.519.495,91	

N°	0452080178	C-cap 6.4.1
----	------------	-------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	10.060.730,84
8361	3.603.832,97	
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	13.664.563,81	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	2.029.189
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521	2.029.189	
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>11.635.374,81</u>	
281P	XXXXXXXXXX	1.500.000
8581	8.253.052,35	
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)	<u>9.753.052,35</u>	
8651		

N°	0452080178		C-cap 6.4.2
----	------------	--	-------------

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	1.137.925,6

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362 2.000

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392 **1.139.925,6**

Plus-values au terme de l'exercice

8452P **XXXXXXXXXX**

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P **XXXXXXXXXX**

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P **XXXXXXXXXX**

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282) **1.139.925,6**

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P **XXXXXXXXXX**

Mutations de l'exercice

Additions

8582 1.000.000

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-) 8622

Autres

(+)/(-) 8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283) **1.000.000**

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

N° 0452080178

C-cap 6.4.3

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8383

8393

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8443

8453

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8513

8523

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8543

8553

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

XXXXXXXXXX

7.903

Mutations de l'exercice

Additions

8583

22.478,16

Remboursements

8593

7.153

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-) 8623

Autres

(+)/(-) 8633

(285/8)

23.228.16

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

N°	0452080178	C-cap 6.5.1
----	------------	-------------

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
ENSCO 1523 Ltd One Angel Court Tmf Group 13th Floor EC2R 7HJ London ROYAUME-UNI	Ordinaires	50.000	100		2024-12-31	GBP	50.000	0
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 12-2C 28109 Alcobendas ESPAGNE	Ordinaires	3.006	100		2024-12-31	EUR	292.928	11.252
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Floor 3 NJ 07004 FAIRFIELD ETATS-UNIS	Ordinaires	1.000	100		2024-12-31	USD	13.108.890	2.526.778
EVS Broadcast Equipment Ltd Room A, 35/F, Lee & Man Commercial Center 169 Electric Road North Point HONG-KONG	Ordinaires	10.000	99,99	0,01	2024-12-31	HKD	96.610.726	4.647.475
EVS Broadcast Equipment Portugal Lda R. Eng. Frederico Ulrich 3110 4470-605 Maia PORTUGAL	Ordinaires	20.000	100		2024-12-31	EUR	-921.499	-5.044.466
EVS Broadcast Investment Inc. Little Falls Drive 251 DE 19808 Wilmington ETATS-UNIS	Ordinaires	1.000	100					
EVS Broadcast México S.A. de C.V. World Trade Center, Cd. De Mexico, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, 03810 Mexico MEXIQUE	Ordinaires	50.000	100		2024-12-31	MXN	3.161.848	-182.467
EVS Broadcast UK Ltd One Angel Court Tmf Group 13th Floor London EC2R 7HJ ROYAUME-UNI	Ordinaires	2	100		2024-12-31	GBP	2.341.876	102.807

N°	0452080178							C-cap 6.5.1
EVS Deutschland GmbH Fraunhoferstrasse 7 85737 Ismaning (München) ALLEMAGNE	Ordinaires		100		2024-12-31	EUR	2.060.814	193.971
EVS France Rue Brindejonc des Moulinais 6, Bat A 31500 Toulouse FRANCE	ordinaires	3.350	100		2024-12-31	EUR	6.458.060	592.946
EVS International SARL Route du Petit-Moncor 1A 1752 Villars-sur-Glâne SUISSE	Ordinaires	20	100		2024-12-31	CHF	34.571	102
EVS Italia S.R.L. Via Cipro 1-6° piano 25124 Brescia ITALIE	Ordinaires		100		2024-12-31	EUR	173.092	8.974
EVS Nederland B.V. Hercules 28 5126 RK Gilze PAYS-BAS	Ordinaires	400	100		2024-12-31	EUR	94.492	2.055
EVS Netherlands B.V. Hercules 28 5126 RK Gilze PAYS-BAS	Ordinaires		100		2024-12-31	EUR	3.543.116	1.176.470
Mecalec SMD 0467121712 Rue Nicolas Fossoul 54 4100 Seraing BELGIQUE	Ordinaires	99	49,5		2024-12-31	EUR	4.532.645	515.312
Sports Tech Belgium ASBL 1010075549 Association sans but lucratif rue du Bois Saint-Jean 13 4102 Ougrée BELGIQUE	Ordinaires		50		2024-12-31	EUR	2.564	-2.436
TinkerList.TV BV 0564886527 Société anonyme Sluisstraat 79 boîte 3 3000 Leuven BELGIQUE	Ordinaires	3.104	21,74		2024-12-31	EUR	418.301	-1.222.732
XD Motion SAS rue des Broderies 23 78310 Coignières FRANCE	Ordinaires	3.000	100		2024-12-31	EUR	1.313.033	468.437

N°	0452080178	C-cap 6.6
----	------------	-----------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	404.073,3	290.792,1
8681	404.073,3	290.792,1
8682		
8683		
52	29.895.433,2	19.535.495,2
8684	29.895.433,2	19.535.495,2
53	5.732.587,72	10.361.071,94
8686	3.232.587,72	1.071,94
8687	2.500.000	10.360.000
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charges à reporter
- Intérêts acquis

Exercice
3.775.244,28
22.707,51

N°	0452080178	C-cap 6.7.1
----	------------	-------------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	8.772.323
(100)	8.772.323	

Modifications au cours de l'exercice
Total dilué hors actions propres

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	8.712.503,29	14.229.326
8702	XXXXXXXXXX	1.346.284
8703	XXXXXXXXXX	12.980.740

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	560.740,2
8722	922.093
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	824.395
8746	22.568.279,7
8747	824.395
8751	1.600.000

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0452080178	C-cap 6.7.1
----	------------	-------------

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

N°	0452080178	C-cap 6.7.2
----	------------	-------------

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Degroof Petercam Asset Management SA 0403212172 rue de l'Industrie 44 1040 Etterbeek BELGIQUE	Ordinaires	434.933	0	3,04
EVS Broadcast Equipment SA 0452080178 rue Bois Saint-Jean 13 4102 Ougrée BELGIQUE	Ordinaires	922.093	0	6,4
Ennismore Fund Management Ltd Kensington Church Street 5 W8 4LD London ROYAUME-UNI	Ordinaires	422.293	0	2,95
Otus Capital Management Ltd Queen Anne's Gate 29 SW1H 9BU London ROYAUME-UNI	Ordinaires	428.880	0	2,99
Counson Michel rue Bois Saint-Jean 18 4102 Ougrée BELGIQUE	Ordinaires	781.500	0	5,5

N°	0452080178	C-cap 6.8
----	------------	-----------

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision pour garantie technique
Autres provisions

Exercice
2.510.850,44
8.167.658,55

N°	0452080178	C-cap 6.9
----	------------	-----------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières	8801
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831
Etablissements de crédit	8841
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes sur commandes	8891
Autres dettes	8901

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)	0
------	----------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832
Etablissements de crédit	8842
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes sur commandes	8892
Autres dettes	8902

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912	
------	--

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes sur commandes	8893
Autres dettes	8903

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913	
------	--

N°	0452080178	C-cap 6.9
----	------------	-----------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	3.322.465,59
450	2.127.022,54
9076	
9077	8.008.753,12

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer
Produits à reporter
Fund Option Plan

Exercice
247.983,25
6.819.016,05
404.073,3

N° 0452080178

C-cap 6.10

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventes Broadcast

Ventilation par marché géographique

Asie - Pacifique

Amérique du Nord & Amérique Latine

Europe

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	188.051.694,25	178.640.401,98
	27.328.362,08	25.513.331,41
	76.324.007,25	53.353.088,73
	84.399.324,92	99.773.981,84
740	2.831.443,77	2.195.953,96
9086	453	426
9087	442,7	415,7
9088	697.006	665.868
620	28.848.627,65	26.814.520,08
621	7.604.505,98	7.099.525,5
622	2.483.410,43	2.227.582,44
623	5.602.026	4.773.694,29
624		

N° 0452080178

C-cap 6.10

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-42.815,86	50.397,11
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	848.013,89	2.097.914,35
Reprises	9111	535.653,39	11.130.898,9
Sur créances commerciales			
Actées	9112	597.314	757.735,91
Reprises	9113	478.430,76	276.512,6
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	2.363.964,05	6.736.355,92
Utilisations et reprises	9116	55.370,64	6.401.052,79
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	313.820,06	303.524,09
Autres	641/8	2.055.051,61	456.934,31
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	6,4	4,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	12.567	8.251
Frais pour la société	617	369.331,95	246.840,45

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Ecart de conversion des devises

Produits financiers divers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	270.042,77	277.110,16
9126		
754	1.057.111	996.000,4
	175.958,75	1.304.203,47
	1.430.598,12	1.398.483,22
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	2.312.373,08	705.817,8
655	1.411.044,37	0
	1.433.391,23	1.348.454,02

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	0	1.144.699,02
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	0	1.144.699,02
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		1.144.699,02
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

N°	0452080178	C-cap 6.13
----	------------	------------

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

	Exercice
Réserves occultes	3.440.553,52
Exonération Tax Shelter	-420.999,99
RDV sur actions propres	644.649,5
Exonération pour passif social	-243.698,29
DNA	1.912.307,07
Subsides exonérés	-731.303,55
Provisions imposables	1.962.151,54
RDT	-64.350
DRI	-22.519.025,32
DPI	-8.153.266,76
Report DPI	-1.208.010
Base minimale	333.265,28

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
 - Report amortissements R&D
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	2.823.553,21
9142	
	31.429.715,98
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	17.624.433,32	7.809.278,22
9146	12.006.837,31	2.271.455,46
9147	9.230.572,81	8.788.722,81
9148	4.751.202,69	4.422.518,2

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	26.850.694,52
91621	12.000.000
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

N°	0452080178		C-cap 6.14
----	------------	--	------------

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de ventes

Exercice
2.510.850,44

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Depuis le 1er avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. En outre, depuis le 1er janvier 2012, les employés d'EVS en Belgique sont automatiquement affiliés à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue à ce plan (y compris les frais de gestion, les primes d'assurance vie, d'invalidité et d'exonération des risques) à raison de 3% du salaire annuel brut.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Les rendements garantis par les compagnies d'assurance sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance de groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

N°	0452080178	C-cap 6.14
----	------------	------------

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Autres garanties

Exercice
1.319.861,45

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	21.388.427,16	9.531.541,84
(280)	11.635.374,81	8.031.541,84
9271		
9281	9.753.052,35	1.500.000
9291	55.609.629,6	33.268.018,11
9301		
9311	55.609.629,6	33.268.018,11
9321		
9331		
9341		
9351	19.184.417,53	14.249.070,54
9361		
9371	19.184.417,53	14.249.070,54
9381		
9391		
9401		
9421	166.850	187.912,94
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

N°	0452080178		C-cap 6.15
----	------------	--	------------

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	2.139.925,6	1.137.925,6
9263	1.139.925,6	1.137.925,6
9273		
9283	1.000.000	
9293	0	
9303		
9313	0	
9353	72.751,25	
9363		
9373	72.751,25	
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

N° 0452080178

C-cap 6.16

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.138.411
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	200.000
95061	127.500
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0452080178	C-cap 6.17
----	------------	------------

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Options	Devises	Couverture	30.020.248	0	17.078	0	-2.243.976

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

N/A au 31/12/2025

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

N/A au 31/12/2025

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

N/A au 31/12/2025

Valeur comptable	Juste valeur

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

N° 0452080178

C-cap 6.18.2

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	200.000
95071	127.500
95072	
95073	
9509	47.000
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0452080178	C-cap 6.19
----	------------	------------

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Règles d'évaluation des comptes sociaux

1.1. Actif

Généralités

Les comptes annuels sont établis dans le respect de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Immobilisations incorporelles / Recherche et développement

Les frais liés aux projets de développement sont activés au bilan à concurrence des coûts des prestataires externes ainsi que des coûts salariaux des personnes affectées aux projets. Seules sont activées les charges supportées au cours de l'exercice en relation avec des projets de R&D dont l'utilité pour l'entreprise ainsi que leur praticabilité technique est démontrée. Ces actifs sont amortis en fonction des principes comptables généralement admis en la matière, tout en considérant une durée maximum de 5 ans.

En vertu des nouvelles dispositions légales, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Ceux engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2025 un montant de EUR 32,1 millions au titre de frais de recherche, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière. Cette décision se matérialise par une hausse des amortissements de EUR 32,1 millions. Le montant du cash-flow généré par la société mère au cours de l'exercice n'est en rien impacté par l'application de cette nouvelle règle d'évaluation.

Amortissement du goodwill DYVI

La durée d'utilisation de la technologie DYVI a été estimée à 5 ans, par conséquent, il a été décidé, conformément à l'article 3 :42 de l'A.R. C.Soc, de répartir les amortissements sur une durée de 5 années (terminé en juin 2021).

Frais d'établissement et immobilisations corporelles

Les frais d'établissement et immobilisations corporelles sont repris dans le bilan à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Frais d'établissement 33 % à 100 %
- Constructions 5 %
- Frais d'architectes et experts 33 % à 100 %
- Matériel roulant 20 % à 33 %
- Logiciel et matériel informatique 25 % à 33 %
- Mobilier et matériel de bureau 10 % à 33 %
- Installations, machines et outillage 10 % à 33 %
- Autres immobilisations corporelles 25 % à 33 %

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition et des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Des réductions de valeur sont appliquées aux créances qui sont reprises dans les immobilisations financières en cas d'incertitudes liées au paiement de celles-ci à l'échéance.

Stocks

Les approvisionnements et marchandises sont évalués à leur prix d'acquisition suivant la méthode des prix moyens pondérés, ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette valeur est inférieure.

Les produits finis sont évalués au coût de revient incluant les frais indirects de production.

Revenus reconnus

Certaines ventes comprennent à la fois des services d'installation, de mise en œuvre et des livraisons de produits et/ou licences. Lorsque ces contrats ont une valeur supérieure à EUR 500K et sont étalés sur une période de plus de 3 mois, ces contrats sont donc comptabilisés comme une obligation de service achevée progressivement. Les arrangements contractuels étant liés à la création d'un actif pour le client, les revenus doivent être reconnus progressivement dans le temps, en fonction d'un pourcentage d'avancement.

Comme autorisé par la nouvelle loi, nous procédons au netting des commandes en cours d'exécution et acomptes reçus sur commande. Avant compensation, le montant des commandes en cours d'exécution s'élevait à 1.548.069€ et nous n'avions pas d'acompte reçu sur commande.

Créances à un an au plus

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sur créances sont actées lorsque la valeur de réalisation estimée de ces créances semble être inférieure à leur valeur nominale et sont reprises si elles ne sont plus nécessaires.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont inscrits à leur valeur nominale.

1.2. Passif

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et pertes prévisibles auxquels la société est exposée.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les provisions fiscales et sociales sont fixées par l'évaluation de la dette la plus probable.

1.3. Règles de conversion de l'actif et du passif en devises

Les créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs disponibles en devises sont inscrits au bilan au cours de la date de clôture. Tant les écarts de conversion positifs que négatifs sont portés en compte de résultats.

1.4. Subsides et avances récupérables

Conformément à l'avis 138/1 de la C.N.C., les avances récupérables accordées par la Région Wallonne au profit d'activités de recherche appliquée ou de développement sont comptabilisées en produits d'exploitation, et leur remboursement en charges d'exploitation.

Les subsides en capital accordés par les autorités publiques et relatifs à des investissements d'actifs corporels sont pris en compte à partir de leur date d'attribution et ensuite affectés en produits au prorata des amortissements.

Ils figurent dans les postes VII. Subsides en capital et IX B. Impôts différés et latences fiscales. Selon les normes comptables, leur amortissement est imputé en produits financiers et en prélèvements sur impôts différés.

1.5. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

a. Locations financières

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

b. Locations simples

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

1.6. Tax Shelter

EVS se conforme à l'avis de la Commission des Normes Comptables de Belgique (CNC/CBN) sorti en mai 2015 sur le traitement comptable du "Tax Shelter" pour les conventions-cadres conclues à partir du 1er janvier 2015, de telle sorte que les droits sur les films ne sont désormais plus comptabilisés en actifs circulants.

1.7 Couverture des devises

La Société utilise principalement des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change lié à des flux futurs hautement probables. Ces instruments sont conclus à des fins de gestion du risque, sans objectif spéculatif. Les contrats de change à terme conclus à des fins de couverture sont comptabilisés hors bilan et évalués individuellement à la date de clôture. Aucune comptabilisation à la juste valeur n'est opérée lors de la reconnaissance initiale. Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provision pour risques et charges, tandis que les gains latents ne sont pas comptabilisés. Seuls les effets négatifs non réalisés des instruments de couverture sont reconnus en résultat, tandis que les effets positifs ne sont pris en compte qu'à la réalisation effective du contrat.

N°	0452080178	C-cap 7
----	------------	---------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion comprend une partie relative à la gestion financière ainsi qu'un rapport de rémunération qui se réfèrent principalement aux informations financières consolidées du groupe, EVS Broadcast Equipment SA agissant en qualité de société holding.

Dans ce contexte, les informations, analyses et indicateurs présentés dans ces sections doivent être lus à l'échelle du groupe consolidé.

Les éléments requis par la législation belge en matière de rapport de gestion qui ne sont pas couverts par la partie consolidée font l'objet d'un traitement spécifique dans le chapitre intitulé « Rapport de gestion statutaire », lequel présente les informations relatives à la situation, à l'évolution et aux risques propres à EVS Broadcast Equipment SA en tant qu'entité juridique distincte.

Le présent rapport de gestion a été établi conformément aux dispositions de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, de manière à couvrir l'ensemble des informations requises, compte tenu de la structure et de l'organisation du groupe.

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EN MILLIONS D'EUROS)

	2025	2024 ⁽¹⁾	2023	2025/2024
Revenus	208,1	198,0	173,2	+5,1%
Marge brute%	70,8%	72,3%	69,6%	-1,5 pts
Résultat d'exploitation - EBIT	43,3	44,6	41,1	-2,9%
Marge d'exploitation (EBIT)%	20,8%	22,5%	23,8%	-1,7 pts
Impôts sur le revenu	-4,6	-3,1	-3,6	+48,4%
Bénéfice net. part du groupe	38,6	42,6	36,9	-9,4%
Bénéfice net (%)	18,5%	21,5%	21,3%	-3,0 pts

(1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

2. FAITS MARQUANTS

2025 a été une nouvelle année de performances solides et constantes pour EVS. Dans une industrie des médias en pleine transformation, la production en direct est devenue continue, multiplateforme et de plus en plus prépondérante. Dans cet environnement exigeant, EVS continue de jouer un rôle central, gage de confiance auprès de clients du monde entier pour offrir fiabilité, efficacité et excellence opérationnelle à grande échelle.

L'année 2025 a marqué notre cinquième année consécutive de chiffre d'affaires record, confirmant la solidité de notre modèle économique et l'exécution rigoureuse de notre stratégie PLAYForward. Depuis 2019, EVS a affiché un taux de croissance annuel composé de plus de 12%, porté par un équilibre entre croissance organique, acquisitions ciblées et proximité client continue.

Nous avons de nouveau assuré une rentabilité solide et une génération de trésorerie importante, soutenus par la discipline opérationnelle et l'expansion continue des revenus récurrents grâce aux services, aux logiciels et aux accords à long terme. Notre bilan reste solide, nous offrant une flexibilité stratégique tout en nous permettant de maintenir une politique d'allocation de capital disciplinée, axée sur la création de valeur durable pour nos actionnaires.

Stratégiquement, nous avons poursuivi notre évolution vers une entreprise plus 'mission-critical' et axée sur les logiciels, pleinement intégrés à nos solutions hardware haute performance qui alimentent les environnements de production live les plus exigeants au monde. Guidés par notre stratégie PLAYForward, nous avons renforcé l'intégration des flux, approfondi la proximité client et développé des solutions évolutives conçues pour des conditions opérationnelles réelles. L'Amérique du Nord est restée un moteur clé de croissance et d'innovation. Au cours de l'année, nous avons considérablement élargi notre organisation locale, renforçant ainsi notre proximité avec nos clients et notre capacité à évoluer. Malgré les incertitudes liées aux tarifs douaniers et aux évolutions monétaires, nous avons continué à croître rapidement dans la région, renforçant notre position structurelle sur le plus grand marché mondial de production en direct. Parallèlement, notre expansion continue sur le marché mondial des news confirme la pertinence croissante de la technologie EVS dans des environnements en direct 24h/24 et 7j/7 où la rapidité, la précision et la résilience sont essentielles.



Un jalon marquant en 2025 a été la création de la division T-Motion suite aux acquisitions de Telemetrics (USA) et XD Motion (France). En combinant robotique, automatisation et contrôle défini par logiciel, nous avons élargi notre rôle à travers la chaîne de production en temps réel et renforcé notre capacité à proposer des flux intégrés et intelligents qui réduisent la complexité tout en renforçant la flexibilité créative et la narration.

L'innovation chez EVS reste fermement guidée par de réels besoins opérationnels. En 2025, nos équipes R&D ont encore amélioré les architectures software et les flux supportés par l'IA, améliorant la narration, la fiabilité, l'efficacité et la prise de décision dans des environnements 'live' complexes. Depuis 2017, nous avons investi structurellement dans l'intelligence artificielle et l'IA générative, soutenus aujourd'hui par une équipe dédiée et stratégiquement importante, travaillant en étroite collaboration avec des partenaires académiques et technologiques de premier plan. Nos capacités sont entièrement intégrées dans les productions live, allant de XtraMotion offrant un ralenti 'super slow-motion' sur n'importe quelle caméra, à l'amélioration cinématique, le suivi d'objets, la reconnaissance faciale, la recherche intelligente, le recadrage vertical automatisé pour les réseaux sociaux, et les outils de montage assistés par IA. Toute cette technologie d'IA EVS peut également fonctionner directement sur site, optimisant la latence, le coût total d'utilisation pour les clients et l'empreinte carbone. Ces innovations renforcent notre proposition de valeur tout en continuant d'intégrer les principes ESG dans nos opérations, réduisant la consommation d'énergie des produits et renforçant une gouvernance responsable de la chaîne d'approvisionnement.

Les partenariats restent une pierre angulaire de notre stratégie. Notre écosystème mondial de partenaires de distribution et nos alliances technologiques nous permettent d'étendre notre impact tout en restant concentrés sur nos forces principales dans les environnements sportif, d'actualité, de divertissement et de production d'entreprise.

En regardant vers l'avenir, notre ambition reste claire. Nous nous engageons à devenir la plateforme de référence incontestée pour la production live à l'échelle mondiale, avec pour objectif à long terme d'atteindre plus de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires grâce à une croissance durable et rentable. En 2026, notre technologie sera à nouveau au cœur des environnements live les plus exigeants au monde, y compris les grands événements mondiaux de sports d'hiver et les tournois internationaux de football de premier plan. Ces événements réaffirment le rôle d'EVS en tant qu'infrastructure critique derrière les moments en direct les plus importants au monde.

Bien que l'environnement géopolitique et macroéconomique reste difficile et instable, nous restons prudemment optimistes quant à l'avenir, confiants dans la force de notre stratégie, nos membres d'équipe et la confiance de nos clients et partenaires de distribution.

3. STRATÉGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE À LONG TERME

EVS poursuit son cheminement vers la réalisation de son objectif ambitieux (BHAG - Big Hairy Audacious Goal), guidé par sa stratégie PLAYForward. Si ses principes fondamentaux restent inchangés, la stratégie PLAYForward continue d'évoluer pour refléter la dynamique changeante du marché, les attentes des clients et les transitions technologiques. Définie il y a plusieurs années, cette stratégie a prouvé sa pertinence et sa résilience, fournissant une orientation claire à long terme tout en permettant à EVS de répondre de manière pragmatique à un paysage industriel en mutation. En 2025, EVS a encore renforcé sa mise en œuvre, assurant une croissance soutenue et consolidant les fondements de sa transformation à long terme.

La stratégie reste axée sur la stimulation d'une croissance rentable, durable et évolutive grâce à une approche de proximité avec les clients, articulée autour d'un écosystème intégré proposant des solutions innovantes de flux vidéo en direct et qui ne cesse de s'étendre. Cette approche permet à EVS de créer de la valeur à long terme pour ses clients tout en augmentant régulièrement la portée commerciale de l'entreprise, la qualité de ses revenus et sa résilience globale.

Fondements stratégiques

La stratégie PLAYForward a continué de servir de base à la transformation d'EVS en définissant clairement :

- **Le Focus:** La production de médias en direct reste le domaine d'activité principal d'EVS, où le groupe continue de définir la norme en matière de fiabilité, de performance et d'innovation..
- **La discipline de valeur:** La proximité avec les clients reste un facteur clé de différenciation, permettant à EVS de développer des solutions parfaitement adaptées aux besoins des clients et aux réalités opérationnelles.
- **L'empreinte technologique:** Un cadre complet guidant l'innovation dans les domaines du matériel, des logiciels, de l'IA et des modèles de déploiement basés sur le cloud.
- **Le BHAG pour 2030:** Devenir le premier fournisseur de solutions dans le secteur de la vidéo en direct..

Piliers stratégiques

Pour atteindre son objectif BHAG, EVS continue de mettre en œuvre un ensemble de priorités stratégiques clairement définies, en s'appuyant sur les progrès réalisés au cours des années précédentes.

Renforcer sa position de leader sur le marché

EVS a consolidé sa position de leader avec LiveCeption tout en accélérant la croissance de MediaCeption et Media Infrastructure. Des investissements continus dans des serveurs convergents de nouvelle génération, les workflows définis par logiciel et les applications basées sur l'IA ont renforcé la différenciation concurrentielle d'EVS..



Accélérer la croissance en Amérique du Nord

L'Amérique du Nord reste un moteur de croissance essentiel pour EVS. En 2025, l'entreprise a encore renforcé sa présence commerciale et opérationnelle dans la région, améliorant ainsi sa proximité client, ses capacités de livraison et sa couverture en matière d'assistance. Cette orientation a favorisé une pénétration accrue du marché pour plusieurs familles de solutions.

Affiner et structurer son portefeuille en tant qu'écosystème

EVS a continué à faire évoluer son portefeuille, passant d'une gamme de produits à un écosystème cohérent de solutions interopérables. En alignant LiveCeption, MediaCeption, Media Infrastructure et les offres connexes, EVS permet à ses clients d'adopter des workflows flexibles et évolutifs, adaptés à divers modèles de production et besoins commerciaux.

Expansion vers des marchés adjacents

Parallèlement, EVS a poursuivi son expansion sélective sur les marchés adjacents, en tirant parti de ses compétences clés dans les domaines de la vidéo en direct, du traitement en temps réel et des opérations stratégiques. Cette approche rigoureuse favorise la croissance à long terme tout en préservant l'orientation stratégique.

Facteurs clés de réussite

La stratégie d'EVS s'appuie sur un ensemble de facteurs structurels qui soutiennent la mise en œuvre et la création de valeur à long terme.

Excellence en matière de ventes croisées grâce à une feuille de route convergente

La convergence continue entre matériel, logiciels, IA et services améliore les opportunités de ventes croisées et augmente la valeur vie client. Les feuilles de route d'EVS sont conçues pour libérer les synergies à travers l'ensemble du portefeuille tout en simplifiant l'adoption pour les clients.

Réseau de partenaires de distribution

EVS a encore renforcé son réseau mondial de partenaires de distribution afin d'étendre sa portée sur le marché et d'améliorer son engagement local. Les partenaires de distribution jouent un rôle de plus en plus important dans la prospection de nouveaux segments de clientèle.

Fusions-Acquisitions (M&A) et partenariats stratégiques

EVS continue d'évaluer activement les opportunités sélectives de fusions-acquisitions et de partenariats qui renforcent son portefeuille, accélèrent l'innovation et favorisent son entrée dans des secteurs connexes attractifs. Cette approche rigoureuse renforce la trajectoire de croissance à long terme d'EVS.

Intégration de la durabilité et de l'ESG comme moteur pour l'innovation

La durabilité reste ancrée dans l'ensemble des activités, dans la conception des produits et dans les processus décisionnels d'EVS. Les considérations ESG jouent de plus en plus un rôle de catalyseur pour l'innovation, l'efficacité opérationnelle et la croissance responsable.

Capacités d'IA développées par EVS

EVS a continué d'investir dans des modèles d'IA spécifiques aux médias, conçus pour améliorer la créativité, l'efficacité et l'automatisation dans les environnements de production en direct. Ces capacités différencient de plus en plus les solutions EVS et ouvrent de nouvelles opportunités de création de valeur. De nouveaux efforts ont été déployés pour améliorer la perception spatiale 3D intelligente et la perception du contenu afin de libérer de nouvelles applications avancées dans le domaine de la production et de l'arbitrage sportif.

Grâce à la mise en œuvre rigoureuse de sa stratégie, EVS reste résolument sur la bonne voie pour concrétiser sa vision 2030, en assurant une croissance durable, en augmentant la valeur de l'entreprise et en définissant la référence mondiale en matière de solutions de production vidéo en direct.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires d'EVS a atteint 208,1 millions d'euros pour l'exercice 2025, soit une augmentation de 5,1% par rapport à 2024 (+16,1% à taux de change constant et hors Big Event Rental).

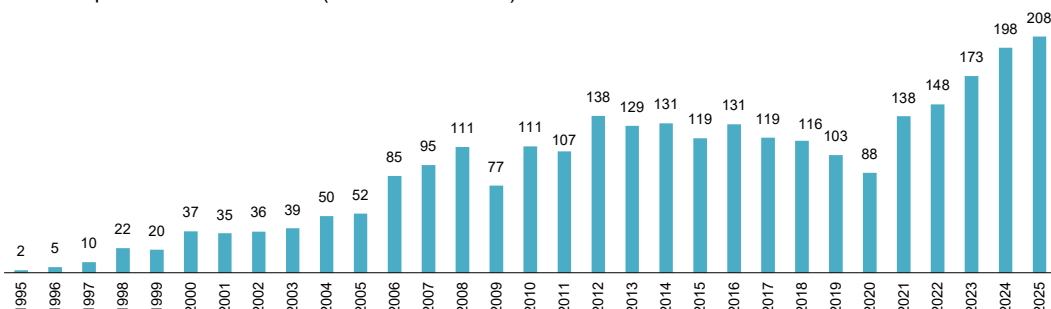
Tous nos piliers du marché ont bien performé en 2025. Le chiffre d'affaires des solutions dans le pilier LSP (Live Service Providers) représentait 41,0% du chiffre d'affaires total du groupe, soit un total de 85,9 millions d'euros en 2025. Le chiffre d'affaires LAB (Live Audience Business) représentait 59,0% du chiffre d'affaires total, atteignant 122,2 millions d'euros. Aucun revenu n'a été généré par le Big Event Rental en 2025 en raison de l'absence d'événements sportifs internationaux majeurs, contre 8,0% du chiffre d'affaires total en 2024.

D'un point de vue régional, chaque région a contribué à de bons résultats. En 2025, dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA »), les ventes (hors Big Event Rental) se sont élevées à 100,4 millions d'euros, soit une augmentation de +13,5% par rapport à 2024. En Amérique (« NALA »), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rental) a atteint 78,4 millions



d'euros, soit une augmentation de +24,4% par rapport à 2024, ou +29,8% à taux de change constant. Enfin, en Asie Pacifique (« APAC »), les ventes (hors Big Event Rental) se sont élevées à 29,4 millions d'euros, soit une baisse de -4,5% par rapport à 2024.

Évolution historique du chiffre d'affaires (en millions d'euros) :



Chiffre d'affaires par zone géographique

(milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Amériques hors BER	Big Event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2025	29.358	100.373	78.403	0.00	208.134
Variation vs. 2024 (%)	-4,5%	13,5%	24,4%	-100%	5,1%
Variation vs. 2024 (%) à taux de change constant	-4,4%	13,6%	29,8%	-100%	6,9%
Chiffre d'affaires 2024	30.734	88.451	63.030	15.779	197.994

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 45,3 millions d'euros en 2025 contre 42,0 millions d'euros en 2024.

Les coûts immobilisés en 2025 comprennent principalement les coûts internes de personnel et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet consiste en des logiciels et du matériel qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 6,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'évolution de ces développements internes fait l'objet d'un suivi fréquent afin de garantir que les avantages économiques futurs restent assurés

D'autres coûts de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car l'IAS38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant :

(milliers d'euros)	2025	2024
Dépenses R&D brutes	47.846	43.731
R&D capitalisée en tant qu'actifs incorporels	-1.970	-0.938
Amortissement des immobilisations incorporelles	2.251	2.251
Avantages relatifs aux dépenses de R&D	-2.809	-2.962
Dépenses de R&D nettes	45.318	42.033

6. EVOLUTION DU PERSONNEL

Répartition du personnel par département (en équivalents temps plein) :

	Services Corporate	Recherche et développement	Ventes et marketing	Production et opérations	Total
31 décembre 2023	72	287	93	179	622
31 décembre 2024	90	327	104	185	705
31 décembre 2025	108	354	118	213	792

Au 31 décembre 2025, EVS comptait un total de 792 employés (équivalents à temps plein), dont 18 contractuels permanents (dont 7 membres de l'équipe de direction), soit une augmentation de 12,4% par rapport à la fin 2024. Le coût salarial total s'élève à 79,2 millions d'euros en 2025 (70,0 millions d'euros en 2024). Tout au long de 2025, le nombre moyen d'employés (hors contractuels permanents) s'est établi à 727, en hausse de 13,2% par rapport à 2024.



7. RÉSULTATS

7.1. Chiffres clés de 2025

IFRS - en millions d'euros, à l'exception du résultat par action, exprimé en euros	1S25	2S25	2025
Revenu	91,8	116,3	208,1
Marge brute	66,6	80,7	147,3
Marge brute %	72,6%	69,4%	70,8%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	14,8	28,6	43,3
Marge d'exploitation – EBIT %	16,1%	24,6%	20,8%
Bénéfice net – part du Groupe	13,3	25,3	38,6
Résultat par action dilué	0,94	1,79	2,73

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée atteint 70,8% pour l'exercice 2025, contre 72,3% pour l'exercice 2024 (-1,5 pts). Cette diminution est principalement liée à l'intégration de la nouvelle division commerciale T-Motion (expliquant -0,6 pts). Les acquisitions ont généralement un profil de marge plus faible lorsqu'elles sont intégrées dans le groupe. À long terme, nous planifions systématiquement de réduire l'écart avec le portefeuille moyen EVS. Cet objectif est généralement atteint par la croissance, les économies d'échelle, le développement software et l'intégration dans notre écosystème. Outre l'impact lié aux intégrations, la baisse de la marge brute est également en partie liée à certains changements dans le modèle économique organique de EVS. Suite à la mise en place des tarifs douaniers, 2,1 millions d'euros ont été ajoutés à notre base de coûts. Cependant, cet effet est largement compensé par une augmentation de prix de vente annoncée cet été applicable à l'Amérique du Nord.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 7,0% sur base annuelle, principalement suite à l'expansion des membres de l'équipe, principalement pour soutenir notre stratégie de « double down » en Amérique du Nord et accélérer certains de nos tracks R&D. L'intégration des différentes acquisitions ajoute également un coût à notre base de charges d'exploitation. Après une forte augmentation au premier semestre, EVS a démontré sa capacité à contrôler les dépenses du second semestre avec pour objectif d'assurer une marge opérationnelle solide pour l'année.

Globalement, la performance EBIT s'est élevée à 43,3 millions d'euros, générant une marge EBIT de 20,8%. À taux de change constant par rapport à 2024, l'EBIT aurait été de 46,0 millions d'euros, correspondant à une marge EBIT de 21,8%.

Le bénéfice net atteint 38,6 millions d'euros, avec des charges fiscales s'élevant à 4,6 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2025 (contre 3,1 millions d'euros en 2024). Le taux effectif d'imposition sur le résultat est de 10,6%, ce qui est supérieur aux années précédentes. Il convient de noter que la charge d'impôts de 2025 inclut un rattrapage de l'année précédente d'une valeur de 1,2 million d'euros. En excluant cet ajustement, le taux d'imposition normalisé est de 7,9%.

Le bénéfice net conduit à un bénéfice dilué par action de 2,73 EUR (contre 3,01 EUR en 2024).

7.3. Résultats par action (EUR)

	2025	2024 ⁽¹⁾	2023	2025/2024
Nombre moyen pondéré d'actions souscrites moins les actions propres	13.406.051	13.528.730	13.427.915	-0,9%
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	14.104.781	14.177.655	13.950.751	-0,5%
Résultat de base, part du groupe	2,88	3,15	2,75	-8,6%
Résultat net dilué, part du groupe	2,73	3,01	2,65	-9,3%

(1) Inclut l'impact de la réévaluation de la valeur résiduelle du bâtiment du siège social, ajusté au 1er janvier 2024 avec un impact net annuel de -0,3 million d'euros. Voir également les détails dans la note 12.

8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Le bilan reste solide avec une position nette de trésorerie de 58,4 millions d'euros, combinée à un faible niveau d'endettement (dont 14,5 millions d'euros liés aux IFRS 16), résultant en un capital net représentant 72% du bilan total à la fin de 2025.

Le besoin en fonds de roulement atteint 102,2 millions d'euros, soit une augmentation de 11,7% par rapport à la fin 2024, principalement lié à l'augmentation des créances commerciales suite aux récentes ventes de grands projets dans la région NALA, aux fortes livraisons des derniers mois de l'année ainsi qu'à l'intégration des soldes clients T-Motion. Le fonds de roulement représente 49% des ventes à la fin de l'année 2025 (42% en 2024). Les dettes commerciales augmentent de 4,6 millions d'euros, tandis que les niveaux d'inventaire restent stables.

L'augmentation du goodwill de 8,1 millions d'euros résulte des deux acquisitions de la période. Parmi les autres actifs incorporels figurent les coûts de développement interne capitalisés depuis 2022 selon l'IAS38, ainsi que les actifs incorporels liés à la technologie et aux clients acquis dans le cadre des deux acquisitions de l'année.



Les terrains et bâtiments comprennent principalement le siège social à Liège et le droit d'usage des bureaux à l'étranger (IFRS16). En 2025, une réévaluation de la valeur résiduelle du siège social à Liège a entraîné une correction des charges historiques et prospectives d'amortissement (voir détails dans la Note 2.10).

Les stocks s'élèvent à 35,0 millions d'euros, soit une légère augmentation de 0,5 million d'euros par rapport au début de l'année, dans le but de soutenir la croissance continue des activités. Le ratio stock sur ventes reste stable à 17% en 2025.

Les passifs comprennent 14,5 millions d'euros de dettes financières (y compris les parties à long et court terme), principalement liées aux dettes locatives. Les provisions à long terme incluent la garantie technique sur les produits EVS pour la main-d'œuvre et les pièces. Les autres dettes représentent principalement des revenus différés et des paiements anticipés reçus des clients sur des contrats en cours.

La trésorerie nette issue des activités opérationnelles s'élève à 27,7 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2025, contre 63,9 millions d'euros en 2024. Cette baisse est principalement liée à une variance défavorable du besoin en fonds de roulement par rapport à l'année précédente, essentiellement liée aux créances commerciales suite à l'augmentation des activités, notamment en Amérique du Nord, combinée à des différences de conversion défavorables liées à l'affaiblissement du dollar américain sur la période. Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 72,9 millions d'euros, contre 87,8 millions d'euros fin 2024. Cette baisse fait suite aux nouvelles acquisitions de Telemetrics et XD Motion sur la période, au programme de rachat d'actions en début d'année, à l'augmentation du dividende intérimaire ainsi qu'aux investissements dans des actifs incorporels et corporels et au remboursement des dettes de location, partiellement compensés par les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles.

À fin décembre 2025, il y avait 14.327.024 actions EVS en circulation, dont 922.093 appartenaient à la société, avec un prix d'achat moyen de 23,26 EUR. À la même date, 824.395 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de 27,38 EUR et des échéances entre octobre 2026 et octobre 2031. Des informations supplémentaires sont disponibles à la note 18.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai 2025 a approuvé l'attribution de 12.819 actions aux employés d'EVS (l'octroi de 34 actions à chaque membre du personnel en proportion de leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2024) en récompense de leur contribution aux succès du Groupe.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2025, des provisions de 2,5 millions d'euros étaient disponibles pour couvrir raisonnablement les garanties techniques. Des détails supplémentaires sont également présentés à la note 20.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à divers risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au paragraphe 15 de la déclaration de gouvernement d'entreprise. La direction, le comité d'audit & risques et le conseil d'administration procèdent régulièrement à des analyses des risques de l'entreprise et prennent des mesures pour minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, les objectifs et les politiques relatifs à la gestion des risques financiers et les risques auxquels l'entreprise est exposée sont disponibles dans la déclaration de gouvernement d'entreprise (point 5.1) et dans le chapitre « Risques et incertitudes ». Le risque de change est traité séparément à la note 27.2.

Les circonstances susceptibles d'impacter considérablement l'évolution du Groupe sont présentées dans la section « Risques et incertitudes ».

11. INVESTISSEMENTS

Les investissements d'EVS sont généralement étroitement liés aux besoins en bureaux dans le monde entier et aux exigences du groupe en matière d'infrastructures. La politique du groupe est d'être propriétaire de ses locaux en Belgique, principalement en raison de la taille du bâtiment et des exigences techniques de nos opérations. Cet investissement a été financé principalement par des fonds propres et des prêts bancaires à long terme. Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des terrains et bâtiments s'élève à 40,1 millions d'euros (dont 7,9 millions d'euros d'actifs au titre de droits d'utilisation).

En 2025, EVS a également continué à investir dans des projets de développement interne. Les coûts capitalisés en tant qu'actifs incorporels de 2,3 millions d'euros en 2025 incluent principalement les coûts internes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet comprend des logiciels et du matériel qui seront commercialisés à la fin du développement. Les dépenses prévues s'élèvent à 6,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu à partir de 2027. L'évolution de ces développements internes fait l'objet d'un suivi fréquent afin de garantir que les avantages économiques futurs restent assurés.



Au cours de l'année, le groupe a également investi dans l'acquisition de deux sociétés (Telemetrics et XD Motion) pour un flux de trésorerie sur la période de 6,6 millions d'euros (net de trésorerie acquise et hors paiements futurs liés au earnout).

12. CAPITAL ET FILIALES

Le capital de EVS Broadcast Equipment SA, de 8.772.323 EUR, est représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-quatre actions (14.327.024) sans aucune désignation de valeur nominale.

Nous nous référons à la note 5 pour la liste des filiales, associés et bureaux de représentation.

13. PERFORMANCE NON FINANCIÈRE – RAPPORT DE DURABILITÉ

La durabilité de l'entreprise est au cœur de la stratégie d'EVS. Nous avons un engagement à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe et les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous pratiquons et démontrons constamment cet engagement à travers diverses initiatives qui ont un impact sur le monde entier. Un rapport détaillé sur le développement durable a été préparé conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et est présenté dans le présent rapport annuel.

14. PERSPECTIVES

Guidance financière

L'année 2026 commence avec un solide carnet de commandes de 182,2 millions d'euros, en croissance de 11,3% par rapport à la même période de l'année précédente.

Les prises de commandes de 2025 ont fortement contribué à notre carnet de commandes à plus long terme, avec des livraisons importantes prévues pour 2027 et au-delà. Par ailleurs, une part importante des prises de commandes du quatrième trimestre a contribué à notre performance de chiffre d'affaires en 2025. Ce délai rapide entre la réception et la livraison des commandes a été possible grâce à l'approche de préproduction institutionnalisée en 2025. Une telle préproduction permet des délais de livraison plus courts.

Les tendances mentionnées ci-dessus impactent notre carnet de commandes réservées pour 2026, estimé à 100,6 millions d'euros, en baisse de -6,0% par rapport au chiffre officiellement déclaré de 107,0 millions d'euros fin 2024. Cependant, nous savons que le carnet de commandes initial de 107,0 millions d'euros s'est quelque peu érodé au cours de l'année 2025 : environ 10,0 millions d'euros ont été déplacés de 2025 vers les périodes futures. Nous considérons cette érosion de notre carnet de commande 2025 comme un événement ponctuel, compte tenu des adaptations apportées à notre modèle de prévision tout au long de l'année 2025. Les milestones liés aux projets sont désormais soigneusement projetés en tenant compte des facteurs de risque potentiels. Ainsi, nous considérons un carnet de commandes ajusté au début de 2025 de 97,0 millions d'euros. Après normalisation, le carnet de commandes en début d'année 2026 est plus solide comparé à 2025. Nous reconnaissons que ce carnet de commandes inclut les revenus de Big Event Rental.

Notre pipeline commercial pour 2026 est solide, avec une croissance de 26% par rapport à la même période de l'année dernière, ce qui nous donne confiance pour voir une croissance de base continue en 2026. Outre la croissance de la base, nous attendons une contribution d'une année complète de notre nouvelle division T-Motion ainsi qu'un important chiffre d'affaires pour les Big Events.

Sur la base de notre carnet de commandes au début de l'année, de notre solide pipeline et de notre capacité à optimiser les flux de production, nous émettons une prévision de chiffre d'affaires pour l'année 2026 entre 220 et 240 millions d'euros.

En ce qui concerne la marge brute, nous nous attendons à maintenir nos marges d'un point de vue organique. L'impact des tarifs douaniers sur le bénéfice brut devrait être compensé par les hausses de prix appropriées. Par ailleurs, nous nous attendons à ce que la nouvelle division T-Motion engendre une érosion de la marge bénéficiaire globale d'environ 1,0 à 1,5 point.

Du point de vue des coûts, nous continuerons à faire des investissements ciblés pour stimuler notre croissance, principalement en renforçant nos équipes au sein de l'organisation afin de garantir que nous disposions des capacités nécessaires pour grandir. Dans le but de maintenir nos marges bénéficiaires opérationnelles, nous équilibrerons soigneusement ces investissements avec nos projections de revenus.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les tensions géopolitiques, en particulier les troubles au Moyen-Orient, auront probablement un impact sur l'économie de cette région, ce qui pourrait impacter les finances d'EVS en 2026. La région s'est fortement développée ces dernières années et représente désormais une zone importante au sein de la région EMEA. La guerre aura probablement un impact sur les événements en direct (impact immédiat noté) et pourrait avoir un impact à plus long terme sur les investissements dans cette région. Bien qu'il n'y ait pas d'impact majeur à ce stade, les événements pourraient avoir un impact sur l'ensemble de l'année 2026.

16. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025 a approuvé le paiement d'un dividende brut total de 1,10 EUR par action pour l'exercice 2024.



Pour l'année 2025, un dividende intérimaire de 0,60 EUR par action a été versé en novembre 2025. Un dividende annuel de 1,20 EUR par action sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Dans le cadre du nouveau plan d'allocation du capital, EVS met en œuvre une nouvelle politique de dividendes pour les années 2025-2027, fixant le dividende annuel à 1,20 EUR par action pour les 3 prochaines années. Cette nouvelle politique de dividendes de base entraîne une croissance du dividende de 0,10 EUR par action (soit 9,1%) par rapport à la politique précédente de 2022-2024. Conformément à la stratégie d'allocation du capital définie, et en cas de liquidités excédentaires résiduelles, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou un versement spécial de dividendes. La distribution des dividendes est soumise à l'approbation de l'assemblée générale, ainsi qu'à toute évolution des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de l'action de 35,37 EUR, cela représenterait un total de 30 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur base de la méthode de calcul définie au niveau de la Loi du 22 mai 2001, et attribué à l'ensemble de la population belge.



DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Cette section du rapport annuel résume les règles et principes de bonne gouvernance d'entreprise établis par EVS, conformément au Code des sociétés et des associations belge (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts et à la Charte de gouvernance d'entreprise d'EVS. Il met également l'accent sur les activités liées à l'année 2025.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En 2006, le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment avait approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise (« Charte »), jusqu'au 31 décembre 2019, cette charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009. Le Conseil d'administration a révisé et mis à jour cette Charte à la fin de l'année 2019, en tenant compte du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le conseil d'administration a également mis à jour la charte en mars 2023 pour tenir compte des décisions prises depuis lors et continuera de le faire chaque fois que nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.avs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration répond à la plupart des points du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, le Conseil d'administration a estimé que certaines exceptions limitées au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020 étaient justifiées compte tenu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre met en évidence les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons de ces exemptions.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

2.1. Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat compris entre 1 et 4 ans. Le 31 décembre 2025, le conseil d'administration était composé de 9 membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, le président ou son représentant dispose d'un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêts, les personnes impliquées ne participent pas aux débats ni au vote.

Lorsqu'un ou plusieurs postes d'administrateur deviennent vacants en raison d'un décès, d'une démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir temporairement ce poste vacant. Dans ce cas, l'Assemblée générale procédera à la nomination définitive lors de sa prochaine session.

Les membres reçoivent divers documents à chaque réunion du conseil ou accompagnés de la notification de la réunion. Ces documents comprennent des rapports, des résultats financiers, des documents d'investissement et d'autres documents relatifs aux points à l'ordre du jour.

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises et a notamment discuté des questions suivantes : revue stratégique, changements de direction, R&D et développement de produits, cadre de gestion des risques, suivi des filiales, gestion de la liquidité, position commerciale et de trésorerie de l'entreprise, durabilité, points d'affaires 2025, budget 2026 et plan d'affaires à 5 ans, examen des projets d'acquisition et de partenariats, révision de la rémunération du Conseil d'administration et des membres du Management Exécutif, préparation de communiqués de presse et préparation des assemblées générales, gestion des mandats des administrateurs et évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

2.2. Comités spécialisés rattachés au Conseil

Le conseil d'administration d'EVS a mis en place un comité d'audit & risques et un comité de nomination et de rémunération pour effectuer des examens sur des questions spécifiques et donner des conseils à ce sujet. La décision finale reste de la responsabilité collective du Conseil d'administration.

2.2.1. Comité d'audit & risques

Le Comité d'audit & risques est composé de trois administrateurs non exécutifs. Ce comité assume les missions décrites à l'article 7:99 du Code des sociétés et associations belges. Plus généralement, elle assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités concernant l'intégrité des informations financières relatives à la société et la supervision des rapports financiers, de la fonction d'audit interne, de la gestion et de l'anticipation des risques, de la fonction d'audit externe et des relations entre la société et ses actionnaires.

Le Comité d'audit & risques s'est réuni cinq fois en 2025 en présence, pour la plupart des sujets, du CEO, du CFO, du responsable de la comptabilité, du responsable de la gestion des risques et de l'Auditeur de la société.

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et associations belge, les membres suivants du Comité d'audit & risques possèdent les compétences requises en comptabilité et audit : Marco Miserez (avec plus de 15 ans d'expérience dans le



secteur des services financiers), Martin De Prycker (titulaire d'un doctorat en informatique ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers) et Soumya Chandramouli (CFO).

Le président du Conseil d'administration de The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan Deschuyfeleer, n'est plus membre mais reste invité permanent au Comité d'audit & risques depuis l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

2.2.2. Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité assume la mission décrite à l'article 7:100 du Code des sociétés et associations belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités concernant l'élaboration de la politique de rémunération, la révision et l'établissement de la rémunération des cadres et managers de l'entreprise, ainsi que de politique d'intéressement et de variables à long terme et de bonus. Il fait également un suivi et formule des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des membres du conseil et des dirigeants. Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération se sont réunis cinq fois en 2025.

3. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était composé comme suit :

	Genre	Administrateur depuis	Comité d'audit & risques	Comité de Nomination et Rémunération	Terme du mandat	Activités en 2025		
						Présences CA (6)	Présences Comités (5 – Audit Co) (5 – NRCo)	
Non exécutif								
Martin DE PRYCKER ¹	Administrateur indépendant	M	2016	Président	Mai 2028	6/6	5/5	
Chantal DE VRIEZE ²	Administrateur indépendant	F	2017		Membre	Mai 2029	6/6	5/5
Anne CAMBIER ³	Administrateur indépendant	F	2019		Président	Mai 2027	6/6	5/5
Johan DESCHUYFELEER ⁴	Président et administrateur indépendant	M	2020	Invité permanent	Membre	Mai 2028	6/6	5/5
Frédéric VINCENT	Administrateur indépendant	M	2022		Membre	Mai 2026	6/6	5/5
Marco MISEREZ	Administrateur indépendant	M	2022	Membre		Mai 2026	6/6	5/5
Soumya CHANDRAMOULI ⁵	Administrateur indépendant	F	2023	Membre		Mai 2027	5/6	5/5
Exécutif								
Michel Counson	Administrateur délégué	M	1994			Mai 2028	6/6	0
Serge Van Herck ⁶	Administrateur délégué et CEO	M	2023			Mai 2027	6/6	0
Indépendance			100% indépendant	100% indépendant				

¹ Representing Innoconsult BV

² Representing 7 Capital srl

³ Representing Accompany You srl

⁴ Representing The House of Value – Advisory & Solutions BV

⁵ Representing Frinso srl

⁶ Representing InnoVision BV



Michel COUNSON (°1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (°1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'InnoConsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (°1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Anne CAMBIER (°1970)

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

Johan DESCHUYFFELEER (°1958)

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie. Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Ensuite, Johan retourne chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez GIMV. Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

Frédéric Vincent (°1968)

Frédéric Vincent a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des médias et de l'informatique. Frédéric a commencé à travailler dans l'informatique au sein du groupe Bouygues en 1992. Par la suite, il est entré dans l'industrie des médias en tant que chef de projet chez TF1 en 1995 et a lancé l'opérateur français de télévision payante TPS un an plus tard où il n'était pas seulement responsable des questions techniques, mais aussi pour la programmation et le marketing des chaînes. Après un peu plus de 10 ans, il rejoint Canal+ en 2007, d'abord en tant que Directeur du développement commercial, puis en tant que Chief Digital Officer et enfin en tant que CTIO, où il prend la responsabilité globale de la gestion de l'ensemble des activités techniques et informatiques de Groupe Canal+ (sur la France et à l'étranger). En mai 2016, il rejoint le groupe Renault en tant que CIO. Il est aujourd'hui EVP, Groupe Renault IS/IT & Digital, Président de Renault Digital et membre du Directoire du Groupe Renault. Frédéric est diplômé en informatique de l'École Centrale de Paris.



Marco Miserez (°1987)

Marco Miserez possède 15 ans d'expérience dans le secteur financier et travaille depuis 4 ans comme Senior Equity Investment Manager chez Belfius Insurance. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur commercial en "Finance and Cross-Cultural Management" à l'Ichec Brussels Management School en 2010, Marco Miserez a travaillé comme Institutional Equity Sales chez KBC Securities et comme Equity Fund Manager chez Candriam (a New York Life Investment Company). Il est administrateur de Belfius Part SA et de Technical Property Fund 2.

Soumya Chandramouli (°1977)

Soumya Chandramouli (représentant Frinso srl) est CFO de Novadip, une entreprise biopharmaceutique en phase clinique, et a été CFO du groupe IBA basé en Belgique, leader mondial de la technologie des accélérateurs de particules. En tant que CFO, Soumya a des responsabilités en partenariat commercial, stratégie et développement commercial, gouvernance d'entreprise, fusions et acquisitions, trésorerie et financement, relations avec les investisseurs, conformité financière et reporting ainsi que fiscalité. Avant Novadip et IBA, elle a travaillé plusieurs années chez Ernst & Young. Elle est titulaire d'un Master en Administration des Affaires de l'Université de Liège et d'un diplôme en Analyse Financière de l'Association belge des analystes financiers ainsi que d'une spécialisation en Leadership d'Entreprise de l'IMD Business School.

Serge Van Herck (°1969)

Serge Van Herck (représentant InnoVision BV) a rejoint EVS en septembre 2019 en tant que CEO. Serge est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électrique de l'Université de Gand et d'un MBA de la Vlerick Leuven Gent Management School en Belgique. Serge a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la diffusion et du satellite et plus de 15 ans d'expérience en tant que CEO, ayant travaillé pour diverses entreprises leaders sur le marché telles que Newtec, Accenture et Belgacom (aujourd'hui Proximus). Avant de rejoindre Newtec en 2003, il a occupé pendant deux ans le poste de Senior Manager au sein de la pratique Communications et High-Tech d'Accenture à Bruxelles. En 2003, il devient directeur du développement commercial de Newtec pour l'Asie et directeur général de Skyware, une ancienne filiale de Newtec en Allemagne. Il a été nommé CEO et président du conseil d'administration de Newtec le 1er mars 2006 et a quitté l'entreprise en 2017. Il a transformé et développé avec succès l'entreprise d'un acteur de niche régional vendant des modulateurs de diffusion à un leader largement reconnu de l'industrie établissant des normes et vendant des solutions complexes de réseaux satellitaires à travers le monde. En 2008, il rejoint la WTA (World Teleport Association) et l'ESOA (European Satellite Operator Association) en tant que membre du conseil d'administration. Il a également été membre du conseil d'administration de la VOKA (Chambre de Commerce et d'Industrie de Flandre). Il est actuellement membre du conseil d'administration d'Agoria (la plus grande organisation patronale et association professionnelle de Belgique).

4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité Exécutif.

4.1. Comité exécutif

Au 31 décembre 2025, le Comité Exécutif était composé de:

- Innovision BV, représenté par Serge VAN HERCK, CEO (Chief Executive Officer)
- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO (Chief Financial Officer)
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CCO (Chief Commercial Officer)
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO (Chief People Officer)
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO (Chief Technology Officer)
- Tols BV, représentée par Xavier Orri, CXO (Chief Experience Officer)

En 2025 : le changement suivant s'est produit au sein du Comité Exécutif :

- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, ancien Chief Commercial Officer et Chief Strategic Account Officer, a quitté l'entreprise en date du 28 février 2025.

Michel Counson est également Administrateur Délégué mais ne fait pas partie du Comité Exécutif, à sa demande.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement de l'entreprise et de ses affaires. Ses membres sont en contact permanent, reçoivent des informations sur la situation financière du groupe, les ventes et les projets, l'état du développement des produits et des solutions, l'état du déploiement des projets, les questions relatives aux clients et le comité prend des décisions opérationnelles telles que la nomination ou le licenciement du personnel et la conclusion d'accords contractuels. C'est l'organe de décision du groupe.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif délègue les pouvoirs nécessaires à ses filiales pour assurer leur fonctionnement opérationnel. Les filiales commerciales et de support sont faciles à contrôler car leurs activités sont entièrement dépendantes d'EVS Broadcast Equipment SA, basée à Liège (Belgique) : livraison de matériel promotionnel, présence sur des salons, fourniture de



machines ou de pièces d'échange, comptabilité. Le Conseil d'administration de ces filiales est composé principalement de l'Administrateur Délégué du siège, du CEO, du CFO et des managers locaux. Les filiales sont réparties sur des zones géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique). Ce type d'organisation permet une diffusion très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison mère, et chaque région dispose de différents niveaux d'autonomie opérationnelle qui permettent de créer un contact optimal avec le marché.

5. DIVERSITÉ

Conscient de l'importance d'assurer la diversité et l'inclusion de notre personnel pour garantir le bien-être et l'engagement des membres de notre équipe, EVS travaille en permanence sur la diversité d'âge, de sexe, d'ethnie, d'éducation et de parcours professionnel ainsi que sur la géographie du Comité Exécutif, de l'équipe de direction d'EVS et du personnel en général, y compris la diversité des compétences professionnelles. La diversité et l'ethnicité sont importantes pour notre entreprise, compte tenu de la présence mondiale d'EVS. Nous croyons que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour découvrir les talents, pour avoir les bonnes personnes au bon endroit dans l'organisation et pour atteindre l'excellence. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la représentation des groupes minoritaires à tous les niveaux. Les membres de notre équipe sont les bienvenus peu importe leur origine culturelle, leur sexe, leur langue maternelle, leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination.

C'est d'autant plus important que l'industrie dans laquelle EVS opère est clairement connue pour son manque de diversité entre les sexes. En Europe, moins de 20 % des informaticiens sont des femmes, et d'ailleurs, en Belgique, pour 6 informaticiens diplômés, il n'y a qu'une seule femme. Dans ce contexte, EVS se veut un acteur du changement qui permettra de rééquilibrer ces chiffres, tout en sachant que la parité hommes-femmes est un objectif inatteignable à court terme.

En 2025, en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes en particulier :

- Le Conseil d'administration était composé de 3 femmes sur 9 membres, conformément à l'article 7:86 du Code belge des sociétés et associations concernant le quota de genre au niveau du conseil d'administration selon lequel « *Dans les sociétés cotées [...], au moins un tiers des membres du conseil d'administration doivent être d'un sexe différent de celui des autres membres, le nombre minimum requis étant arrondi au nombre entier le plus proche.* »
- Notre Comité Exécutif (appelé Leadership Team) était composé d'1 femme sur 6 membres et représente 3 nationalités différentes.

6. CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction s'efforce d'assurer un niveau de contrôle des risques aussi adéquat que possible. Les différents risques sont identifiés dans la section financière du rapport annuel. Les caractéristiques les plus importantes des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont :

- Le suivi continu continue des activités, des résultats opérationnels et des risques financiers de la société (y compris la position financière de la société, les risques de change), y compris les différentes filiales du groupe.
- La gestion des systèmes d'information.
- La gestion des risques de sécurité.
- La surveillance des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et les éventuelles infractions.
- La surveillance des règlements et lois, y compris la surveillance des litiges potentiels et des implications financières possibles à cet égard.
- Le suivi du prix des composants et des relations avec nos fournisseurs.
- L'évaluation, avec l'auditeur, de ses observations et, le cas échéant, la demande d'informations complémentaires et d'éclaircissements, et la mise en place d'actions correctives.
- L'évaluation, avec l'auditeur et le comité d'audit & risques, des processus à risque dans la préparation et la correction des états financiers.

Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. Toutes les informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôle sont en place pour s'assurer qu'il est parfaitement maîtrisé. Depuis le quatrième trimestre 2022, un nouvel ERP a été mis en place de manière globale pour gérer le processus de la commande à l'encaissement de manière efficace. À partir du quatrième trimestre 2023, toutes les entités mondiales sont gérées par cet ERP avec des processus et des contrôles standard. Le système ERP est mis à jour au moins deux fois par an afin d'assurer la conformité au cadre Microsoft.

6.2. Audit externe

En Belgique, il existe une rotation obligatoire de l'auditeur statutaire pour les sociétés cotées : la durée du mandat de l'auditeur statutaire est de trois ans mais peut être librement renouvelée deux fois (c'est-à-dire une durée maximale de neuf ans). Après cette période, le mandat de l'auditeur statutaire peut être renouvelé trois fois supplémentaires (+ neuf ans) ou six fois supplémentaires (+ 18 ans), à condition qu'un appel d'offres public soit organisé ou qu'un autre cabinet d'audit soit nommé pour travailler en collaboration avec l'entreprise existante en tant que « collègue ».



Conformément à ce qui précède, depuis l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Mélanie Adorante, Réviseur d'Entreprise belge, qui a remplacé EY Réviseurs d'Entreprise qui était auditeur d'EVS depuis 2016. Le mandat de l'auditeur est d'une durée de trois ans.

En 2025, tous les honoraires liés à l'auditeur de la société mère, PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Mélanie Adorante, agissant au nom de Mélanie Adorante SRL, et de ses associés, s'élevaient au total à 260.000 EUR pour leurs fonctions d'auditeur. Les autres services d'audit s'élevaient à 119.000 EUR. Aucun service non lié à l'audit n'a été réalisé par l'auditeur en 2025.

7. ACTIONNARIAT

La situation telle qu'elle ressort des dernières déclarations officielles de propriété reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2025, est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾	% de droits de vote
Actions propres EVS	922.093	6,4%	6,4%
Michel Counson	781.500	5,5%	5,5%
Degroof Petercam Asset Management SA	434.933	3,04%	3,04%
Otus Capital Management Limited	428.880	2,99%	2,99%
Ennismore Fund Management Ltd.	422.293	2,95%	2,95%
Non déclarées	11.337.325	79,1%	79,1%
Total	14.327.024	100,0%	100,0%
Total hors actions propres	13.404.931		
Warrants en circulation au 31 décembre	824.395		
Total dilué	15.151.419		
Total dilué hors actions propres	14.229.326		

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions émises, y compris les actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes ayant les mêmes droits. De plus amples informations sur les fonds propres EVS sont disponibles dans la note 18 des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2025, EVS comptait 922.093 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires d'EVS, il y avait 1.346.284 actions enregistrées, dont 781.500 appartenaient à Michel Counson, 104.216 aux employés d'EVS dans le cadre du plan de participation aux bénéfices et le solde à 16 actionnaires. Dans les comptes EVS chez Euroclear, il y avait 12.980.740 actions dématérialisées.

Les actionnaires doivent déclarer leur participation dans les actions EVS dès que leur participation dépasse ou passe au-dessous du seuil de 3 % (exigé par les statuts de la société) et de tout multiple de 5 % (requis par le droit belge). Le pourcentage de participation doit être calculé sur le nombre de base d'actions en circulation (soit 14.327.024 actions à fin 2025).

8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée générale ordinaire le troisième mardi de mai. En 2025, elle s'est tenue le 20 mai dans les locaux de l'EVS et via un système de visioconférence. Au total, 154 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.726.794 actions, soit 26,1% du capital social d'EVS. Toutes les résolutions ont été approuvées à un taux moyen de 98,15% de votes favorables.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à participer à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut valablement voter que si 50% des actions sont présentes ou représentées. Si tel n'est pas le cas, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée et pourra voter, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises à la majorité prescrite par la loi.

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 20 mai 2025, mais n'a pas atteint le quorum requis. Une seconde assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 10 juin 2025. Au total, 163 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.721.388 actions, soit 25,97% du capital social d'EVS. La proposition d'émettre des warrants a été adoptée.

Pour favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi pour mieux les connaître (et les servir), EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations d'une assemblée générale soient signées par le bénéficiaire effectif final. Ainsi, les procurations signées par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent être accompagnées d'une autre procuration, dûment signée par le bénéficiaire effectif final, lui permettant d'exercer ses droits.



9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES

La direction d'EVS s'entretient régulièrement avec les actionnaires pour discuter de l'évolution de l'activité, de la performance et de la stratégie d'EVS, en particulier après la publication de nos mises à jour commerciales et de nos résultats (semestriels). Dans ce contexte, le CEO et la CFO entretiennent des contacts réguliers avec nos principaux actionnaires et apprécient leur contribution. De plus, nous continuons d'examiner les commentaires que nous recevons des groupes consultatifs d'actionnaires. Enfin, nous répondons régulièrement aux demandes écrites des actionnaires quelle que soit leur taille.

La direction d'EVS intensifie constamment l'engagement avec ses actionnaires, car nous considérons le dialogue avec nos actionnaires comme une priorité absolue :

- En 2025, nous avons eu des interactions avec des actionnaires institutionnels à 79 reprises.
- Les événements vont des assemblées individuelles d'actionnaires aux road shows (10 au total, dont plusieurs événements à l'étranger) ou des conférences (1 au total).
- Au cours de ces événements, nous avons rencontré 26 actionnaires distincts de EVS mais aussi rencontré de nombreux nouveaux investisseurs potentiels.
- Les actionnaires institutionnels avec lesquels nous avons un contact régulier représentent 27% du free float. Sachant que près de la moitié du free float est détenue par des actionnaires privés, nous pouvons soutenir que nous avons un contact régulier avec 53% des actionnaires représentant les investisseurs institutionnels.
- Lors des roadshows et conférences, nous engageons également généralement une grande partie des nouveaux investisseurs potentiels.
- Lors du salon IBC à Amsterdam, EVS a organisé pour la première fois un Investor Tour, offrant aux investisseurs et analystes l'opportunité d'évaluer l'étendue et la vitalité de l'industrie des technologies des médias ainsi que la grande variété de ses marchés. Le programme, auquel ont assisté plus de 15 représentants d'investisseurs et analystes, comprenait des démonstrations en direct des dernières innovations EVS présentées au salon, un aperçu des stands d'autres acteurs majeurs du secteur, une visite des stands des dernières acquisitions du Groupe (Telemetrics et XD Motion) ou des investissements minoritaires (Tinkerlist/Cueez), ainsi qu'une visite d'un car-régie dirigé par un partenaire d'intégration. Les retours des participants sur cette nouvelle expérience immersive ont été extrêmement positifs.
- Pour rester en contact étroit avec notre base d'investisseurs privés, nous participons généralement à deux foires d'investisseurs chaque année.

10. POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES DIVIDENDES ET DES BÉNÉFICES

Le Conseil d'administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose, lors de son Assemblée Générale Ordinaire, que ces bénéfices soient distribués au mieux des intérêts de la société et de ses actionnaires. Compte tenu des restrictions légales à la distribution des bénéfices, le conseil d'administration peut proposer une politique de dividende qui tient compte des besoins d'investissement et d'acquisition de l'entreprise. Depuis son introduction en bourse en 1998, la société a versé des dividendes. La société a initié en 2006 le versement en novembre d'un acompte sur dividende. Depuis cette date, la société évalue systématiquement le paiement d'un dividende intérimaire en novembre de chaque année. Le versement du dividende final fait suite à l'Assemblée générale prévue en mai.

Pour 2025, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2026, l'approbation de la distribution d'un dividende brut total par action de 1,20 EUR pour l'exercice fiscal.

Le ratio de distribution évolue depuis quelques années aux alentours de 40% du bénéfice par action.

	2023	2024	2025
Dividende (EUR)	1,10	1,10	1,20
EPS (EUR)	2,65	3,03	2,73
Ratio de distribution des dividendes	42%	36%	44%

Conformément à la stratégie de l'entreprise, EVS a développé un cadre d'allocation du capital end-to-end. L'objectif est d'assurer la transparence sur la manière dont le free cash flow sera déployé au sein de l'entreprise. Sur la base des plans de croissance de l'entreprise, l'allocation de cash sera principalement axée sur la génération de croissance organique et inorganique.

À des fins de croissance organique, la société réserve une partie de son free cash flow pour permettre des investissements internes. L'objectif de ces investissements est d'assurer l'accélération de notre potentiel de croissance en allouant des fonds aux projets qui offrent un retour sur investissement solide au fil du temps. Dans ce domaine, nous avons décidé par le passé de lancer des développements internes spécifiques, tels que VIA MAP à titre d'exemple. En 2025, l'entreprise a lancé le plan « Double Down North America » sous ce pilier.

Pour la croissance inorganique, la société mettra de côté des fonds pour soutenir les activités d'acquisition potentielles. L'objectif ici est de se concentrer sur des solutions adjacentes qui complètent le portefeuille actuel de EVS. Nous nous sommes fixé comme objectif de faire fructifier ce fonds chaque année en mettant de côté une partie de notre free cash flow. Ce tampon pour les acquisitions sera géré de manière proactive afin d'assurer un rendement optimal et d'éviter toute érosion de la trésorerie, jusqu'à ce que les fonds soient alloués à une acquisition déterminée.



En tant que troisième pilier, EVS continuera à verser un dividende de base. Pour les 3 prochaines années (2025-2027), nous proposons une nouvelle politique de dividende, fixant le dividende annuel à 1,20 euro par action. Cette politique de dividende de base renouvelée prévoit une croissance de 0,10 euro par action (soit 9,1%) par rapport à la politique précédente couvrant la période 2022-2024.

Un quatrième pilier de la stratégie d'allocation du capital concerne un programme annuel de rachat d'actions, reflétant la confiance du conseil d'administration dans la trajectoire de croissance à long terme d'EVS et sa forte génération de trésorerie. Le programme permet à la société d'acquérir des actions qui seront détenues en tant qu'actions propres, offrant ainsi une flexibilité pour soutenir des plans d'intéressement à long terme, des transactions stratégiques potentielles et d'autres objectifs corporate liés au développement d'EVS.

En cas d'excédent de trésorerie résiduel, la société peut envisager de lancer des initiatives ad hoc telles que, par exemple, un programme spécial de rachat d'actions ou le versement de dividendes spéciaux.

Certains des piliers susmentionnés sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, et tous restent soumis à tout changement des conditions du marché ou de la dynamique de l'entreprise. La stratégie d'allocation de capital sert de cadre pour guider nos décisions, tout en nous permettant de nous adapter lorsque les conditions du marché changent.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de l'action de 35,37 EUR, cela représenterait un total de 30 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges sont concernés). Le nombre exact d'actions doit être calculé ultérieurement, sur base de la méthode de calcul prévue par la loi du 22 mai 2001 (basée soit sur le prix de clôture moyen des 30 jours précédents, soit sur le prix de clôture la veille de l'attribution de ces actions, suivant ce que le Conseil d'administration juge le plus représentatif) et attribuée à l'ensemble de la population belge.

Les dividendes sont payables à l'institution financière suivante :
ING BANK SA ("Single ESES Paying Agent Euroclear")
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

11. INFORMATIONS EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, relatif aux obligations des émetteurs de valeurs mobilières admises à la négociation sur un marché réglementé, impose aux sociétés cotées de publier certains éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique d'acquisition.

Structure du capital

Un aperçu complet de la structure du capital de la Société au 31 décembre 2024 se trouve à la section 7 « Actionnariat » de la présente déclaration sur le gouvernement d'entreprise.

Restrictions aux transferts de valeurs mobilières

Les statuts d'EVS ne contiennent aucune disposition limitant le transfert d'actions.

Détenteurs de titres avec droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de tels titres.

Plans d'actionnariat salarié

Chaque année, le Conseil d'administration propose à l'approbation de l'assemblée générale annuelle la distribution d'un certain nombre d'actions de la Société à chaque employé belge de la Société qui a été embauché avant le 1er janvier de l'année concernée, au prorata de leurs services effectifs (ou équivalents), dans le cadre d'un plan d'intéressement relatif à la distribution des bénéfices de cet exercice.

Restriction des droits de vote

Chaque action EVS donne droit à l'exercice d'une voix lors des assemblées générales.

Les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote par les actionnaires, pour autant que les actionnaires concernés remplissent toutes les formalités d'admission à l'assemblée générale et aient respecté les règles applicables en matière de publicité des participations importantes.

Pactes d'actionnaires

Le 4 avril 2025, Michel Counson et Wallonie Entreprendre SA ont conclu un accord d'actionnaires visant (i) à établir un mécanisme de droit réciproque de première offre pour tout transfert futur d'actions de la société par l'une ou l'autre partie, et (ii) à soumettre Wallonie Entreprendre à un engagement de blocage de cinq ans sur les actions acquises auprès de Michel Counson. Cependant, ces restrictions sont soumises à certaines exceptions, notamment en cas d'offre publique recommandée par le conseil d'administration de la société.

À l'exception de cet accord, la Société n'a connaissance d'aucun autre pacte d'actionnaires ni de relation spécifique entre ses actionnaires.



Nomination des membres du conseil d'administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont énoncées à la section 2 « Conseil d'administration » de la présente Déclaration de gouvernement d'entreprise.

Modification des statuts

Les modifications des statuts doivent être soumises par résolution à l'Assemblée générale. Pour être approuvée, la résolution exige la présence ou la représentation d'au moins 50 % du capital social et le vote affirmatif des détenteurs d'au moins 75 % des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion peut être convoquée à laquelle il n'y a pas de quorum de présence. L'exigence de vote à la majorité spéciale susmentionnée reste toutefois applicable.

Capital autorisé

En vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2023, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum d'un million six cent mille euros (1.600.000 EUR), hors prime d'émission. Ces augmentations de capital peuvent être réalisées par souscription en numéraire, apport en nature, constitution de réserves ou primes d'émission, avec ou sans création d'actions. Dans la limite de cette autorisation, le Conseil d'administration peut émettre des obligations convertibles en actions ou en droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. Dans le cas d'une augmentation de capital social avec prime d'émission, cette prime doit être inscrite et tenue dans un ou plusieurs comptes séparés des capitaux propres au passif du bilan. De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission doit être inscrit et conservé dans un ou plusieurs comptes séparés des capitaux propres au passif du bilan. A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration peut limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel, selon les modalités à déterminer par le Conseil d'administration et sous réserve du respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. Cette autorisation générale est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de la résolution du 5 juin 2023, et est renouvelable. Le Conseil d'administration a le droit de modifier les statuts dans la mesure nécessaire pour tenir compte de l'utilisation de l'autorisation accordée par le présent article (article 7 des statuts).

Acquisition d'actions propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022, a donné l'autorisation suivante au Conseil d'Administration (article 10 des statuts) :

1. La Société peut acquérir, mettre en gage ou céder ses propres actions conformément à la loi.
2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022, le Conseil d'administration est autorisé à acquérir en bourse ou autrement, des actions de la Société dans la limite de 20% au maximum des actions émises, entièrement libérée, à un prix unitaire qui ne peut être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne peut être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé au cours de clôture des 20 derniers jours de cotation des actions de la Société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.
3. En outre, conformément à l'article 7:218, § 1er, 4° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est expressément autorisé à céder les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales.
4. Les facultés et autorisations visés au présent article sont étendus à l'acquisition et à la cession d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par la Société au sens du Code des sociétés et des associations.

Accords ou titres importants susceptibles d'être touchés par un changement de contrôle de la société

Aucun

12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence pour sa Charte de gouvernance d'entreprise. Conformément au principe « se conformer ou expliquer » énoncé dans ledit Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'apprécier et d'ajuster l'application de ces normes de bonne gouvernance au regard du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et de ses contraintes y afférentes, comme expliqué ci-dessous :

- **Audit interne indépendant (Article 4.14 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) :** Compte tenu de la taille de l'entreprise, il a été décidé et confirmé régulièrement qu'un audit interne indépendant, tel que prévu par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, serait disproportionné pour une entreprise de la taille d'EVS. Nous croyons cependant qu'il est important d'avoir une culture solide axée sur les processus, où nous nous concentrons sur l'adoption des processus globaux définis et évaluons régulièrement l'efficacité de nos processus. Nous favorisons une culture d'amélioration continue où nous nous concentrons sur le développement de mécanismes de contrôle interne qui aident l'entreprise à surveiller les risques et les inefficacités. En interne, l'équipe de modélisation des processus métier (BPM) soutient l'entreprise dans la mise en place de processus efficaces. Le fait que les processus globaux servent de base au déploiement de notre ERP nous permet de surveiller l'efficacité et l'adhésion des processus globaux à travers les systèmes. Grâce au 'process mining', nous pouvons identifier des inefficacités ou détecter des non-conformités. Dans le cadre de l'amélioration continue, l'équipe BPM soutient l'entreprise dans l'identification des points de contrôle pour chaque processus ; Nous



utilisons ces informations pour améliorer notre environnement de contrôle global et accroître notre efficacité. Ces étapes nous permettront de mettre en place un cadre de contrôle interne au fil du temps. De plus, EVS a créé une nouvelle fonction en 2023 : responsable des risques, de la trésorerie et du reporting financier, qui se concentre de manière proactive sur l'identification et la réduction des risques à l'échelle de l'entreprise. Parallèlement à ce fonctionnement interne, c'est le Comité d'audit & risques qui formule des recommandations sur l'environnement de contrôle, la gestion des risques et les actions de mitigation, veillant également à la réactivité du management aux conclusions et recommandations du comité d'audit & risques. En 2025, le nouvel auditeur PwC a reformulé un ensemble de recommandations et de points d'attention pour soutenir l'évolution future du cadre de contrôle interne. Le management veillera à répondre de manière diligente aux éléments soulevés par l'auditeur externe.

- **Partie de la rémunération des administrateurs non exécutifs sous forme d'actions (article 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020)** : les administrateurs non exécutifs sont rémunérés uniquement en honoraires fixes conformément aux meilleures pratiques européennes/UK. Suite à une étude sur la pratique et le benchmark dans ce domaine menée en 2021 et réitérée en 2023, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de permettre aux administrateurs non exécutifs de recevoir une partie de leur rémunération sous forme d'actions de la société afin d'éviter les conflits d'intérêts et de préserver l'indépendance des administrateurs non exécutifs. Une telle position est réexaminée régulièrement par le Conseil d'administration.
- **Seuil minimum d'actions détenues par les dirigeants (article 7.9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020)** : s'agissant des dirigeants, et suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021, notamment sur des sociétés de taille comparable, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir pour éviter toute spéculation et compte tenu également du fait que, bien que cela ne soit pas obligatoire, la majorité des membres du management exécutif est déjà actionnaire d'EVS. Une telle position est examinée régulièrement par le Conseil d'administration sur la base de pratiques et de références mises à jour. Par ailleurs, même s'il n'y a pas de seuil minimum, il convient de noter que le conseil d'administration encourage fortement les dirigeants à détenir des actions de l'entreprise.

EVS se conforme à toutes les autres dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, notamment, par souci de clarté :

- (i) évaluation des systèmes de contrôle interne et des risques (article 4.11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) : une analyse a été réalisée en 2021 et 2022 : le Comité d'audit sur les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société est suivi par le responsable de la trésorerie et de la gestion des risques à partir de 2023 et renforcé par une équipe interne de modélisation des processus métier qui soutient l'entreprise dans l'évaluation de l'efficacité et de l'adhésion des processus.
- (ii) période minimale d'acquisition de 3 ans pour les options d'achat d'actions EVS (article 7:11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) s'appliquant aux plans de bons de warrants EVS 2020, 2021, 2023 et 2024 ainsi qu'au plan d'options d'achat sur actions 2022, qui est également combiné avec des objectifs de performance et pluriannuels comme expliqué dans les sections 13.3.1.2.1.1 (d) et 13.3.2.1.4.
- (iii) l'évaluation du Comité d'audit (article 9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) qui a été réalisée pour la dernière fois en 2022 sur la base d'une évaluation externe et indépendante et en 2024 sur la base d'une évaluation interne.

13. PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et associations, l'administrateur InnoVision BV (représenté par Serge Van Herck) a déclaré lors de la réunion du Conseil d'administration du 21 novembre 2025 qu'il y avait un conflit d'intérêts potentiel en lien avec les décisions sur la rémunération fixe et les décisions sur warrants (telles que définies ci-dessous), ce qui figurait à l'ordre du jour de cette réunion du conseil. Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et associations belges, les extraits pertinents du procès-verbal de cette réunion sont fournis ci-dessous :

« Nature des décisions - Confirmation des décisions du 18 février 2025 et du 2 avril 2025 auxquelles le CEO s'est abstenu de délibération et de vote et, dans la mesure nécessaire, de toutes les années précédentes, d'indexer et d'augmenter la rémunération de base du CEO (les « Décisions de rémunération fixe ») ainsi que de confirmer ses décisions du 20 octobre 2025 auxquelles le CEO s'est abstenu de délibération et de vote et, dans la mesure du nécessaire, de toutes les années précédentes, pour accorder des warrants au CEO (les « Décisions de warrants »).

Conséquences financières des décisions pour EVS :

- Décisions de rémunération fixe - Conformément aux décisions sur la rémunération fixe, EVS a indexé et augmenté la rémunération de base du CEO. À la suite des décisions prises les 18 février 2025 et 2 avril 2025, la rémunération de base du CEO est passée de 405.555 EUR à 450.163 EUR, soit une augmentation annuelle de 44.608 EUR, ce qui représente donc une augmentation du coût annuel pour EVS. Les indexations et augmentations de la rémunération de base du CEO ont également été décidées les années précédentes, comme indiqué dans le rapport annuel de rémunération d'EVS qui fait partie de son rapport annuel.

- Décisions sur les warrants - Conformément aux décisions sur les warrants, EVS a accordé un total de 37.000 warrants au CEO en 2025 et des chiffres équivalents les années précédentes tels que rapportés dans le rapport annuel de rémunération EVS qui fait partie de son rapport annuel. L'octroi de ces warrants en 2025 entraînera, en cas d'exercice, l'émission de 37.000 nouvelles actions par EVS en échange du paiement d'une contribution en espèces par le CEO correspondant au prix d'exercice pour chacun des warrants exercés. Ainsi, l'octroi des warrants au CEO entraînera un



renforcement des capitaux propres d'EVS et n'aura donc aucune conséquence financière négative pour EVS. L'attribution des warrants au CEO entraîne cependant moins de warrants disponibles pour attribution aux autres bénéficiaires du Plan de warrants. Il en va de même pour les warrants accordés les années précédentes.

Justification des décisions :

- *Décisions sur la rémunération fixe* - Les décisions sur la rémunération fixe sont conformes à la politique de rémunération d'EVS, qui vise à garantir que la rémunération d'EVS aligne la performance et le niveau de responsabilité avec les critères belges afin d'attirer, motiver et fidéliser des individus compétents et professionnels dans un marché hautement technologique et dans le but de professionnaliser encore davantage la gouvernance de l'entreprise. Conformément à cette politique, et après examen par le Comité de rémunération et de nomination comme indiqué dans le procès-verbal des réunions de février et avril 2025, l'indexation et l'augmentation de la rémunération de base du CEO ont été approuvées. De plus, il convient de noter que les décisions sur la rémunération fixe sont cohérentes avec les recommandations formulées par le Comité de nomination et de rémunération (dont le CEO n'est pas membre).

- *Décisions sur les warrants* - Les décisions sur les warrants constituent la mise en œuvre des décisions des assemblées générales extraordinaires des actionnaires (AGE) d'EVS en 2025 et les années précédentes, qui ont approuvé l'émission d'un certain nombre de warrants à accorder à une liste définie de bénéficiaires, y compris le CEO, par lesquels les actionnaires ont délégué au Conseil d'administration les pouvoirs pour procéder à l'octroi effectif de ces warrants, selon les termes et conditions fixés par le conseil dans le Plan de Warrants, qui sont les mêmes pour tous les bénéficiaires. Plus précisément, concernant l'octroi des warrants au CEO, il est fait référence à la politique de rémunération d'EVS en ce qui concerne la justification de la rémunération du CEO, y compris l'octroi de warrants dans le cadre de l'intéressement à long terme. Le nombre de warrants accordés au CEO a été déterminé par le conseil en fonction des paramètres de la politique de rémunération (c'est-à-dire un maximum de 45% de sa rémunération de base) ainsi que du nombre de warrants devant être disponibles pour être offerts aux autres bénéficiaires approuvés par l'AGE. De plus, il convient de noter que les termes du Plan de Warrants sont validés par le Comité de nomination et de rémunération (dont le CEO n'est pas membre) avant d'être approuvés par le Conseil. (...)

Résolution : Après délibération, le Conseil d'administration (pour éviter tout doute, composé uniquement des administrateurs non en conflit) a conclu à l'unanimité que les décisions sur la rémunération fixe et les décisions sur les warrants sont dans l'intérêt supérieur d'EVS et confirme ses décisions des 18 février 2025 et du 2 avril 2025 ainsi que de toutes les années précédentes, visant à indexer et augmenter la rémunération de base du CEO, et confirme ses décisions du 20 octobre 2025 et de toutes les années précédentes, d'accorder des warrants au CEO, dans chaque cas avec effet rétroactif à partir de la date initiale des décisions et selon les termes qui y sont énoncés. »



RISQUES ET INCERTITUDES

Investir dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (« EVS ») comporte des risques. Comme l'exigent les règlements de l'UE et la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et arrêté royal du 14 novembre 2007), vous et tout investisseur devez examiner attentivement les éléments de risque suivants, ainsi que toutes les autres informations contenues dans ce rapport annuel, avant d'acheter nos actions ordinaires. Si l'un des risques suivants se produit, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pourraient être affectés. Dans ce cas, le cours de nos actions ordinaires pourrait baisser et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

EVS évolue dans un environnement dynamique et hautement compétitif. Dans le cadre de notre cadre de gestion des risques d'entreprise, nous identifions, évaluons et surveillons les risques susceptibles d'affecter notre capacité à atteindre nos objectifs stratégiques. Ces risques découlent des opérations internes, des développements technologiques, de la dynamique du marché, des changements réglementaires et des facteurs géopolitiques. Bien que nous maintenions un registre complet des risques et des plans d'atténuation, tous les risques ne peuvent pas être totalement éliminés.

Les risques décrits ci-dessous incluent à la fois les risques génériques inhérents à notre secteur et les risques spécifiques identifiés lors de notre mise à jour d'évaluation des risques 2025, qui a examiné tous les risques précédemment identifiés et intégré des risques nouveaux ou émergents.

1. RISQUES GÉNÉRIQUES

Les risques suivants sont inhérents aux marchés dans lesquels EVS opère et sont courants aux entreprises technologiques desservant l'industrie du broadcast et des médias :

- Une concurrence intense peut entraîner une pression sur les prix ou une perte de parts de marché.
- Une part importante de nos revenus dépend de l'industrie du broadcast ; des ralentissements dans ce secteur pourraient nuire à nos résultats.
- Malgré la diversification du portefeuille, nos familles de serveurs XT et XS restent centrales dans nombre de nos solutions ; Une demande réduite pour ces produits pourrait affecter les performances.
- Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, y compris des pénuries de composants électroniques, peuvent affecter notre capacité à produire et livrer des produits.
- Des retards, des pénuries ou des problèmes de qualité de la part des fournisseurs peuvent affecter la disponibilité des produits et la satisfaction des clients.
- Notre capacité à attirer et à fidéliser le personnel clé est essentielle pour soutenir la croissance.
- La baisse des prix moyens de vente pourrait nuire aux marges.
- Une grande fiabilité des produits est attendue par nos clients ; d'éventuels problèmes de qualité pourraient nuire à notre réputation.
- Ne pas innover ou ne pas gérer les transitions de produits pourrait réduire les revenus futurs.
- Les changements technologiques rapides et l'évolution des normes industrielles peuvent rendre les produits obsolètes.
- Des problèmes d'interopérabilité avec des systèmes tiers pourraient retarder ou annuler des installations.
- Des produits complexes peuvent contenir des défauts non détectés, ce qui pourrait affecter la confiance des clients.
- Une gestion inefficace de la croissance pourrait nuire aux opérations.
- Les opérations internationales nous exposent à des risques monétaires, réglementaires et géopolitiques.
- La croissance du marché des serveurs vidéo et des solutions numériques 'tapeless' pourrait ne pas répondre aux attentes.
- Les cycles d'investissement des clients sont longs et imprévisibles, affectant la visibilité du chiffre d'affaires.
- L'utilisation de propriétés intellectuelles open source ou tierces peut imposer des contraintes de licence.
- Le manquement à la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire à la compétitivité.
- Des réclamations pour violation de propriété intellectuelle pourraient entraîner des litiges coûteux.
- Des contrôles à l'exportation peuvent restreindre les ventes internationales.
- Des réglementations environnementales, sanitaires et de sécurité peuvent augmenter les coûts d'exploitation.
- Les acquisitions peuvent détourner l'attention de la direction ou ne pas offrir la valeur attendue.
- Des modifications des normes comptables peuvent affecter les résultats rapportés.
- Maintenir des contrôles internes solides et une conformité liée aux entreprises cotées peut mettre les ressources à rude épreuve.
- Du capital supplémentaire peut être nécessaire pour soutenir les opérations et peut ne pas être disponible dans des conditions acceptables.

2. APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Notre processus de gestion des risques est supervisé par le Conseil d'administration via le Comité d'audit & risques, qui garantit que le CEO et le leadership Team gèrent activement le profil de risque de l'entreprise. Les risques sont identifiés par des évaluations internes, des ateliers et le suivi des évolutions externes telles que les tendances du marché, les évolutions réglementaires et les événements géopolitiques.



Chaque risque est évalué en fonction de l'impact, de la probabilité et de l'exposition résiduelle après avoir pris en compte les contrôles existants. Des plans de mitigation sont définis, mis en œuvre et surveillés régulièrement. La plupart des mesures de mitigation sont en cours, avec 57 des 63 actions actuellement en cours et 4 entièrement mises en œuvre.

Tout en nous concentrant sur les risques prioritaires, nous maintenons un registre complet de tous les risques matériels afin d'assurer cohérence, transparence et allocation optimale des ressources.

3. PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR 2025 DE L'ÉVALUATION DES RISQUES

Suivant le registre des risques le plus récent, les risques suivants représentent l'impact potentiel le plus significatif pour EVS. Tous les risques ne peuvent pas être divulgués en détail en raison de la confidentialité ou de la sensibilité concurrentielle.

Cybersécurité et continuité des activités

Risque d'incidents cybernétiques entraînant l'arrêt de systèmes critiques, y compris les environnements de R&D, CRM, ERP, e-mail et systèmes de production.

Risque d'interruption des activités due à un plan de continuité des activités (BCP) incomplet. Bien qu'un cadre BCP existe, il est courant de tester le BCP chaque année et d'assurer un déploiement rapide et complet lorsque cela est nécessaire.

Risque de vulnérabilités liées à la sécurité des données dans nos produits et solutions.

Environnement géopolitique

Risque de déclin des affaires dans certaines zones géographiques dues à la montée des tensions géopolitiques et au protectionnisme.

Attraction et rétention des talents

La difficulté à attirer les talents dans les domaines des ventes, pré-ventes et support, en particulier dans la région NALA, peut limiter le potentiel de croissance.

La rétention des talents clés reste une priorité, surtout à mesure que la complexité organisationnelle augmente.

Évolution du marché et de la technologie

Risque de ne pas anticiper les évolutions du secteur, y compris la transition des solutions axées hardware vers des solutions software et cloud.

Risque de faire des choix techniques ou architecturaux incorrects pour de futurs développements, pouvant conduire à des produits obsolètes ou non pertinents.

Qualité des produits et attentes des clients

Risque de contrôles qualité insuffisants avant le lancement du produit, surtout pour les nouveaux produits complexes.

Risque d'un manque de retour client pour l'introduction de nouveaux produits, ce qui peut affecter l'adoption et la satisfaction.

Risque lié à la réussite des Big Events dans le délai et la rentabilité prédéfinis.

Risques opérationnels et liés à la chaîne d'approvisionnement

Risque de planification inadéquate des achats, absence de stratégies de double sourcing et de surveillance des fournisseurs.

Risque de processus d'approvisionnement inefficaces, en particulier en ce qui concerne l'intégration et l'automatisation ERP.

Risque d'une planification de production inadéquate, pouvant affecter les délais de livraison et la satisfaction client.

Concentration du marché et diversification des clients

Risque de dépendance excessive à un nombre limité de clients clés ou de partenaires de distribution, malgré les efforts de diversification en cours.

Risques réglementaires et de conformité

Risque de non-conformité aux exigences de reporting non financier en évolution, y compris la taxonomie européenne et la CSRD.

Risque de faire affaire avec des parties sanctionnées.

Risque de violation des droits de propriété intellectuelle tiers, nécessitant une surveillance renforcée et potentiellement des ressources supplémentaires.

Gouvernance et processus internes

Risque d'un cadre de contrôle interne insuffisant, en particulier à mesure que les nouveaux processus ERP mûrissent.

Risque de priorisation inadéquate des projets de transformation interne, entraînant des inefficacités et une fatigue des ressources.

Croissance externe (M&A)



Risques liés à l'intégration post-acquisition, y compris l'alignement culturel, l'harmonisation des processus et l'intégration technologique.

Fiscalité

Risque de modifications de la législation fiscale affectant les déductions fiscales liées à l'innovation, avec un impact potentiel sur le bénéfice net et le EPS.

Risque de fraude

Risque de fraude pouvant entraîner des conséquences financières et réputationnelles potentielles.



CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO*
Veerle De Wit, CFO*

Certifient que, sur la base de leurs connaissances,

- a) les états financiers annuels, établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle des actifs, de la situation financière et des résultats du Groupe EVS,
- b) le rapport de gestion présente de manière fidèle les événements importants et donne un aperçu fidèle de l'évolution de l'activité et des résultats du groupe EVS au cours de la période de référence.

* agissant pour le compte d'une bv/SRL



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

1.1 INTRODUCTION

Nous sommes très fiers d'avoir considérablement augmenté le soutien de nos actionnaires en 2025 concernant notre rapport sur les rémunérations, qui a été approuvé à une majorité de 96,25% lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2025 (+56,7% du soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021, et même +67,9% de soutien aux actionnaires par rapport à l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022). Nous sommes également très reconnaissants pour le soutien accru des actionnaires en 2025 concernant l'approbation de la proposition d'émission de bons de warrants, adoptée à 99,9% des voix exprimées.

Nous sommes très satisfaits de cette dynamique positive qui montre que nous avons pris au sérieux les dissensions exprimées par nos actionnaires en 2021 et 2022, notamment à travers :

- (a) la révision de la structure et du contenu du présent rapport de rémunération, qui a été mis à jour (i) en augmentant le niveau de notre reporting en termes de mesures de performance en ce qui concerne la rémunération variable des membres de la Direction générale et en (ii) expliquant les raisons pour lesquelles nous nous écartons du Code belge des sociétés et des associations en matière de rémunération variable de nos dirigeants, tandis que nous alignerons progressivement leur intéressement à long terme sur le rendement et les objectifs pluriannuels.
- (b) la mise à jour de notre politique de rémunération, en considérant que les aspects ci-dessus sont conformes aux normes du marché et afin d'accroître encore notre transparence vis-à-vis de nos actionnaires.
- (c) un dialogue continu avec nos actionnaires. Nous apprécions les précieux commentaires de nos actionnaires et nous tiendrons compte de leurs points de vue dans nos efforts pour créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Dans ce contexte, nous tenons à remercier nos actionnaires pour leur soutien renouvelé.

1.2 LES ADMINISTRATEURS

1.2.1 Politique de rémunération

EVS s'engage à disposer d'un conseil d'administration capable de fournir des analyses sectorielles, du dynamisme, de l'innovation et de la diversité afin de mieux refléter les exigences uniques du marché EVS. C'est un moteur essentiel de la stratégie de croissance rentable d'EVS dans un secteur international et innovant. Pour attirer, motiver et conserver des administrateurs non exécutifs compétents tout en contribuant à la performance à court et long terme de l'entreprise, notre politique de rémunération EVS accorde aux administrateurs non exécutifs les rémunérations suivantes :

- Administrateurs non exécutifs : les administrateurs non exécutifs reçoivent la rémunération fixe et cash suivante :
 - une rémunération annuelle fixe du conseil (y compris la participation jusqu'à six réunions par an) ;
 - une rémunération supplémentaire pour toute réunion supplémentaire à laquelle ils assistent ; et
 - une rémunération de comité pour chaque réunion de comité spécial à laquelle ils participent

Il n'y a pas de rémunération variable.

- Administrateurs exécutifs : Les administrateurs exécutifs ne reçoivent pas de rémunération liée au conseil d'administration.

Cette politique encourage non seulement la fréquentation et les contributions, mais soutient également nos administrateurs non exécutifs dans l'intégration de l'innovation technologique, de la diversité culturelle et de nouvelles perspectives. De plus, elle favorise une gestion prudente des risques, tout en s'alignant sur les recommandations belges d'instituts de gouvernance tels que Guberna, et utilise des groupes d'entreprises paires pour établir des références belges pertinentes aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique.

La politique et la rémunération des administrateurs non exécutifs et exécutifs sont approuvées par l'Assemblée générale ordinaire.

Depuis que l'Assemblée générale ordinaire de mai 2023 a approuvé la politique de rémunération 2023 (effective au 1er janvier 2023), la rémunération des administrateurs est donc fixée comme suit (EUR) :

Rémunération fixe annuel du conseil		Rémunération pour participation aux réunions additionnelles		
Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comités spéciaux ⁽²⁾	Conseil d'administration ⁽³⁾	Comités spéciaux ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾



Non-exécutif						
Innoconsult BV. représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	1.500	
7 Capital Srl. représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000		2.000	1.500	
Acompany You Srl. représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	1.500	
The House of Value – Advisory & Solutions BV. représentée par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	44.000		2.000	1.500	
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000		2.000	1.500	
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000		2.000	1.500	
Frinso Srl représentée par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000		2.000	1.500	
Exécutif						
Michel COUNSON	Administrateur délégué			Aucune rémunération prévue		
InnoVision BV représenté par Serge VAN HERCK	Administrateur délégué			Aucune rémunération prévue		

- (1) Couvrant jusqu'à 6 réunions par an
- (2) Pour le Président de comités spéciaux uniquement
- (3) Au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence
- (4) Par participation
- (5) L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022 a approuvé à l'unanimité l'octroi aux membres du Conseil d'administration d'une rémunération globale complémentaire de 25.000 euros par an pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour l'exercice de missions exceptionnelles dans le cadre de leur fonction d'administrateur telles que validées par le Conseil d'administration (telles que, notamment, les entretiens, réunions de préparation et autres réunions internes autres que les réunions du Conseil d'administration ou d'un Comité (Audit, Rémunération ou Stratégique)). Ce montant est réparti par le Conseil d'Administration entre ses membres en fonction du nombre et de l'importance des missions exceptionnelles effectivement réalisées par chacun d'entre eux

Les montants forfaitaires sont ajustés prorata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année.

Remarques :

- La Société et ses filiales ne versent aucun prêt personnel, garantie ou autre aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction Générale.
- Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les Administrateurs non exécutifs à la fin de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune action, warrant ou stock-option. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient d'aucune rémunération liée à la performance ni d'avantages de retraite.

1.2.2 Rapport de rémunération 2025

En 2025, les administrateurs non exécutifs ont reçu la rémunération suivante pour l'exécution de leur mandat (EUR) en application de la politique de rémunération 2023 telle que décrite ci-dessus :

		Montant fixe		Montant variable lié à la participation aux réunions		Autres	TOTAL 2025
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
Non-exécutif							
Innoconsult BV. représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	-	7.500	-	33.500
7 Capital Srl. représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500	-	29.500
Acompany You Srl. représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	-	7.500	10.000	43.500
The House of Value – Advisory & Solutions BV. représenté par Johan DESCHUYFELEER	Administrateur indépendant	44.000	-	-	7.500	-	51.500
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500	1.500	31.000
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500		29.500
Frinso Srl. représenté par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000	-	-	7.500	-	29.500
Exécutif							



Michel COUNSON	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
InnoVision BV, représenté par Serge VAN HERCK	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
TOTAL							248.000

Au 31 décembre 2025, sur la base des dernières déclarations reçues par la société et de la dernière modification du registre des actionnaires, les membres du Conseil d'administration détenaient, directement ou indirectement, 784.000 actions sur un total de 14.327.024, soit 5,5% du capital.

1.3 LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF (LEADERSHIP TEAM)

1.3.1 Politique de rémunération

1.3.1.1 Notre vision

EVS s'engage à offrir à chacun un package de rémunération individualisé, équitable et compétitif, reflétant sa performance et son niveau de responsabilité.

Notre politique de rémunération concernant les membres du Management Exécutif repose sur cinq valeurs fondamentales qui guident nos efforts pour attirer, motiver et retenir des cadres compétents et professionnels :

- Premièrement, nous veillons à ce que notre rémunération s'aligne sur celle des groupes de référence de l'entreprise afin d'établir des références belges pertinentes par rapport aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique pour rester compétitif sur le marché local.
- Deuxièmement, nous nous efforçons d'être innovants en envisageant de nouvelles méthodes de différenciation pour proposer des packages de rémunération uniques et attractifs.
- Troisièmement, nous trouvons un équilibre entre les marchés belge et international pour garantir que nos packages de rémunération restent pertinents et compétitifs à l'échelle mondiale.
- Quatrièmement, nous considérons la spécificité du secteur technologique pour répondre aux demandes uniques de cette industrie en évolution rapide.
- Enfin, notre politique est conçue pour promouvoir une croissance rentable et durable à long terme tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les clients et le personnel.

Ensemble, ces valeurs sous-tendent notre politique de rémunération et nous permettent d'attirer et de retenir les meilleurs talents, compétences et aptitudes, tout en motivant nos dirigeants à atteindre les ambitions et objectifs à court et long terme de l'entreprise.

Dans ce contexte, le niveau de rémunération est déterminé en fonction des tâches et responsabilités et est évalué chaque année par le Comité de Nomination et de rémunération. Le niveau de rémunération est également comparé à celui de références externes, soit par des études, soit par des conseils juridiques externes. Notre politique de rémunération prend en compte la position sur le marché et les contributions individuelles de chaque membre du Management Exécutif, conformément à notre politique de rémunération applicable à tout le personnel de l'entreprise. À cette fin, nous utilisons la méthodologie d'évaluation des emplois du groupe Hay (gérée par la société Korn Ferry) pour classer les fonctions et les comparer aux pratiques du marché. Le service RH demande à Korn Ferry Hay Group d'effectuer régulièrement une revue de la classification existante afin d'assurer une base correcte, cohérente et solide pour les candidatures liées à la classification. Chez EVS, les comparaisons avec le marché sont faites par rapport à la médiane du marché, plutôt que par rapport à la moyenne. Notre rémunération est positionnée autour de la médiane du marché, visant généralement entre le 25e et le 75e percentile. Les références utilisées sont choisies en fonction du secteur, de la taille des entreprises et de la localisation.

1.3.1.2 Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du Management Exécutif

1.3.1.2.1 Vue d'ensemble

Notre politique de rémunération pour les membres du Management Exécutif prévoit :

- Une compensation fixe complétée par
- Une compensation en espèces variable (STI) à court terme basée sur des critères de performance financière et non financière (EBIT, prises de commandes et performance) versés en espèces et
- Un intéressement à long terme (LTI) consistant en des warrants/options d'achat sur actions.

Les piliers de la rémunération variable sont répartis selon les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessous :

Rémunération de base (RB)	STI (a) à 100%	Mesures STI (a)		LTI (b) Options d'achat d'actions	Autres avantages (c)	Cotisations d'assurance et de retraite (c)
		Fin.	Non-Fin.			



			EBIT	Prise de commande	Performance			
CEO	450.163 EUR	40% de RB	70%	-	30%	Max. 45% de RB	Aucun	N/A
CCO		45% de RB	35%	55%	10%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CFO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CMO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CPO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CTO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CXO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A

(a) Intéressement à court terme (STI) en espèces

Les paramètres financiers et non financiers de l'Incentive à Court Terme (STI) (par exemple l'EBIT annuel, les prises de commandes et la performance, comme prévu dans la politique de rémunération) sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'EVS à court terme.

- Financier
 - o L'objectif annuel d'EBIT (Bénéfice avant intérêts et impôts) permet à notre société de viser l'amélioration de notre rentabilité, d'assurer notre performance financière et de renforcer notre capacité financière à long terme, notamment pour assurer le respect de notre politique de distribution de dividendes.
 - o L'objectif annuel de prises de commandes est essentiel pour nous assurer d'augmenter nos ventes ainsi que le renforcement de la relation client tout en garantissant à notre entreprise de maintenir une croissance constante de nos revenus et de consolider notre position sur le marché.
- Non-Financier
 - o L'objectif de performance annuel permet de se concentrer sur les projets qui sont soit importants et/ou urgents à réaliser au cours de l'année donnée, compte tenu de l'intérêt de l'entreprise et de ses clients.

L'opportunité cible et l'opportunité maximum pour le STI sont décrites ci-dessous :

Opportunité de cible STI

- o CEO : 40% de la rémunération de base
- o CCO : 45% de la rémunération de base
- o Autres cadres : 25% de la rémunération de base

Opportunité maximum STI

- o CEO : 60% de la rémunération de base (1,5x la cible)
- o CCO : 80% de la rémunération de base (1,775x la cible)
- o Autres cadres : 37,5% de la rémunération (1,5x la cible)

Tous les éléments ci-dessus améliorent la valeur pour les actionnaires en contribuant à la stratégie de croissance, aux intérêts et à la durabilité à long terme de notre entreprise, en combinaison avec l'attribution de warrants ou d'options sur actions, qui offrent des avantages ciblés à long terme. Il est à noter que la réalisation des métriques liées à l'intéressement à court terme sera toujours évaluée à périmètre constant par rapport au budget.

Les objectifs financiers STI sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice comptable concerné et les réalisations sont suivies trimestriellement et évaluées annuellement. La période d'imposition est le dernier exercice financier et le montant du STI est confirmé à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Le Comité de Nomination et de Rémunération évalue les réalisations des objectifs et le paiement correspondant par rapport aux résultats de l'entreprise afin de s'assurer que les objectifs futurs restent en ligne avec la performance globale de l'entreprise.

Les pondérations en pourcentage des critères STI sont évaluées chaque année par le Conseil d'administration et adaptées, si nécessaire, en modifiant notre politique de rémunération, sous réserve de l'approbation de nos actionnaires.

(b) Intéressement à long terme sous forme de warrants/options sur actions (LTI)

Les options sur actions qui portent sur des actions existantes ou donnent le droit de souscrire à des actions nouvellement créées en cas d'augmentation de capital future sont appelées « warrants » en Belgique. Alternativement, la société peut également attribuer des options sur actions portant uniquement sur des actions existantes, ci-après dénommées options sur actions. Dans les deux cas, le bénéficiaire aura le droit d'acheter des actions de la société à un prix prédéterminé (prix d'exercice) avant une date d'expiration mais après une période d'acquisition minimale de 3 ans, ce qui implique que la société récompense, retient, et motive les managers exécutifs sur le long terme. Dans la plupart des pays, les options sur actions sont considérées comme imposables lorsqu'elles sont exercées. En Belgique, cependant, un régime spécial est en place qui prévoit une imposition lorsque les options sont attribuées. Ainsi, il y a un investissement initial lors de l'attribution des options sur actions, ce qui implique que le bénéficiaire peut perdre cet investissement initial si les warrants ou les options sur actions ne peuvent pas être exercées (par exemple, si le warrant ou l'option sur action expire avant d'atteindre le prix d'exercice ou en cas de départ du bénéficiaire de la société).



La rémunération en warrants/options sur actions contribue à la stratégie commerciale, aux intérêts et à la pérennité de notre entreprise et est en ligne avec les attentes des actionnaires en termes de création de valeur actionnariale:

- D'une part, dans la mesure où les bénéficiaires sont directement incités à contribuer à la croissance profitable de l'entreprise, dont ils peuvent bénéficier par l'exercice de leurs warrants/options sur actions si la valeur de l'entreprise devait augmenter entre le moment de l'attribution et l'exercice de ces warrants/options sur actions. Cela les motive également à prendre des mesures durables et créatrices de valeur.
- D'autre part, dans la mesure où les bénéficiaires sont incités à rester et à investir dans l'entreprise s'ils veulent pouvoir bénéficier de l'exercice des warrants/options sur actions qui leur ont été attribués, les warrants/options étant imposés au moment de l'attribution (cet investissement étant perdu en cas de départ) et ne peuvent être exercés qu'au plus tôt trois années civiles après leur attribution.

(c) Autres avantages et contributions à la pensions

Le CEO et les autres membres du Management Exécutif sont des sociétés de gestion qui fournissent leurs services sur une base indépendante, ce qui implique qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages, assurances et cotisations de retraite comme le font nos employés.

(d) Accent sur la performance et les objectifs pluriannuels

Alors que la rémunération variable ci-dessus de nos managers exécutifs s'écarte en principe du Code belge des sociétés et des associations, ce qui est permis sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale (aux termes de l'alinéa 2 de l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, dans une société cotée, si la rémunération variable d'un manager exécutif est supérieure au quart de sa rémunération annuelle, un quart au moins de la période de performance doit excéder deux ans et un autre quart doit excéder trois ans, sauf accord contraire de l'Assemblée Générale), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système actualisé de LTI sur base de warrants/stock-options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI sur base de warrants/stock-options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

Ce LTI mise à jour est un outil puissant pour aligner encore davantage les intérêts du management exécutif de notre entreprise avec la croissance durable à long terme d'EVS. En offrant des récompenses pour la fidélité, la croissance de la rentabilité et les objectifs ESG, le LTI mis à jour contribuera davantage à renforcer la culture de responsabilisation, à générer un succès durable pour EVS sur le long terme et à accroître la valeur pour les actionnaires.

À partir de 2023, le LTI mis à jour fournit chaque année un nombre variable de warrants/stock-options basé sur:

- *Performance à long terme*, qui est évaluée sur la base (1) de la croissance de la rentabilité à long terme (croissance de l'EBIT sur deux ans) et (2) de l'évolution positive des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), jusqu'à un niveau de 50% du poids du LTI. Depuis 2022, EVS a introduit les instruments de mesure nécessaires pour évaluer ces indicateurs de performance à long terme et attribuer en conséquence des LTI sur base de warrants/stock-options. Les deux indicateurs sont régis par les plans stratégiques et ESG pluriannuels d'EVS.
- *Fidélisation et rétention* du Management Exécutif, ce qui garantit la croissance stratégique d'EVS. Etant donné que les bénéficiaires doivent payer un impôt non récupérable lors de l'attribution des warrants/stock-options (au niveau belge), et qu'ils sont tenus d'attendre une période d'acquisition minimale de 3 ans avant de pouvoir exercer leurs warrants/stock-options, le LTI offre une récompense aux membres de l'équipe qui restent dans l'entreprise pendant une période déterminée.

La LTI actualisée accordée au CEO et aux autres membres du Management Exécutif peut être résumée comme suit :

Critères LTI

	Performance		Fidélisation/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG	
LTI 2025 et au-delà	25%	25%	50%

Conformément à notre engagement à offrir une rémunération équilibrée et axée sur la performance, le programme LTI a été progressivement ajusté depuis 2023 :

- o renforcer le lien entre la rétention et la performance. À partir de 2025, 50% des avantages LTI seront basées sur la performance, renforçant les incitations qui stimulent la performance, dont l'évaluation est basée respectivement sur (i) les objectifs financiers pluriannuels et (ii) les objectifs ESG.
- o pour garantir que la performance soit évaluée sur plusieurs années en fonction des objectifs financiers, à savoir la croissance de l'EBIT sur deux ans.



Versement du LTI

Objectif de performance (financier et ESG)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<50%	50%	100%	150%
Versement	0%	0%	100%	200%

(e) Écart potentiel par rapport à la politique de rémunération des membres du Management Exécutif

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé que, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration puisse s'écarter temporairement de la politique de rémunération 2023 si nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS, par le biais de l'octroi d'un bonus autonome aux membres du Management Exécutif basé sur le pourcentage des prises de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou des prises de commandes liées à un Big Event Rental, dans les deux cas plafonnés à un pourcentage maximum de 0,2% des prises de commandes concernées. Un « Big Event Rental » est défini comme une location de produits et/ou solutions EVS dans le cadre d'un grand événement qui n'a pas lieu chaque année. En effet, la nature de l'activité évolue progressivement vers des partenariats stratégiques à très long terme, qu'il convient d'encourager. Les transactions exceptionnelles ne sont pas prévisibles sur une base annuelle et nécessitent des récompenses exceptionnelles. Pour mettre en œuvre une telle dérogation, le Comité de nomination et de rémunération présentera une demande spéciale de dérogation au Conseil d'administration pour discussion et approbation. Aucune dérogation de ce type ne sera mise en œuvre en l'absence d'approbation préalable du Conseil d'Administration. Tout écart sera décrit et expliqué dans le rapport annuel de rémunération de la société conformément au Code belge des sociétés et des associations.

Le Conseil d'administration n'a pas mis en œuvre une telle dérogation à la politique de rémunération au cours de l'année 2025.

1.3.1.2.2 STI

a. CEO

Objectif EBIT (70%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT : 45.000 kEUR	< 36.000 kEUR	36.000 kEUR	45.000 kEUR	54.000 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (30%)	Objectif cible			Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%
Versement	0%	50%	100%	125%

Opportunité STI maximale : 60% de la rémunération de base (soit 270.097 EUR)

b. CCO

Objectif EBIT (35%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT : 45.000 kEUR	< 36.000 kEUR	36.000 kEUR	45.000 kEUR	54.000 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (10%)	Sur cible			Cap
Réalisation	0%	50%	100%	125%
Versement	0%	50%	100%	125%

Objectif de prise de commandes (55%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	Super plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	110%	120%
Versement	0%	30%	100%	145%	200%

STI Opportunité maximale : 80% de la rémunération de base



c. CFO, CTO, CPO, CMO, CXO

Objectif EBIT (70%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT : 45 000 kEUR	< 36.000 kEUR	36.000 kEUR	45.000 kEUR	54.000 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (30%)	Sur cible			Cap
Réalisation	0%	50%	100%	125%
Versement	0%	50%	100%	125%

STI Opportunité maximale : 37,5% de la rémunération de base

Remarques sur le reporting 2025 :

- Les objectifs de performance financière (EBIT et prise de commandes) sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice financier concerné et les réalisations sont suivies trimestriellement et évaluées annuellement : bien qu'il soit préjudiciable pour les activités EVS (notamment en ce qui concerne la concurrence) de divulguer les détails de l'objectif de prise de commandes, nous avons décidé de partager à la fois l'objectif EBIT 2025 et la réalisation afin d'accroître la transparence envers nos actionnaires. Il convient de noter que la réalisation de l'EBIT est toujours mesurée à un périmètre constant par rapport au budget.
- Les objectifs de performance non financière sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice financier concerné et évalués annuellement :
 - o Les objectifs de performance non financière du CEO étaient basés sur (i) les résultats de l'enquête d'engagement des membres de l'équipe EVS 2025 et (ii) l'enquête de satisfaction client 2025 (Devoncroft NPS)
 - o Les objectifs de performance non financière des autres membres du Management Exécutif concernent la satisfaction client, la satisfaction des membres de l'équipe et l'efficacité opérationnelle. Voici quelques exemples d'objectifs de performance pour 2025 :
 - Satisfaction client
 - Maintenir des produits et services de haute qualité (y compris cross-solutions)
 - Optimisation du SLA et des services professionnels
 - Optimisation supplémentaire du support aux partenaires de distribution
 - Satisfaction des membres de l'équipe
 - Amélioration supplémentaire de notre performance et de la gestion des talents
 - Favoriser une culture d'innovation et de travail d'équipe
 - Renforcer l'accent ESG dans toutes les équipes
 - Efficacité opérationnelle :
 - Amélioration supplémentaire des processus internes
 - Augmenter la productivité grâce à l'IA
 - Amélioration supplémentaire de notre gestion des coûts

Il n'y a pas d'acompte pour la rémunération variable des membres du Management Exécutif.

1.3.1.2.3 Dispositions de « claw-back »

À titre préliminaire, veuillez noter que les dispositions de « claw-back » sont limitées car les bénéficiaires potentiels ne reçoivent aucune avance.

(a) Conséquences sur la STI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et d'autres membres du Management Exécutif, le STI n'est pas dû, sauf en cas de résiliation (i) par EVS sans motif (ou pour indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) ou (ii) par le prestataire avec motif, auquel cas, le prestataire reste en droit au paiement du STI :

- se rapportant à l'exercice social précédant celui au cours duquel la résiliation écrite aura été notifiée.
- relatives à l'exercice social au cours duquel la résiliation écrite aura été donnée uniquement si la résiliation écrite est postérieure au 1er juillet dudit exercice, et uniquement au prorata temporis (ou lorsque la cause est l'indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) – 50 % de ce STI est dû si la résiliation écrite est donnée avant le 1er juillet de cet exercice ou 100 % de ce STI est dû si la résiliation écrite est donnée après le 1er juillet de cet exercice.

(b) Conséquences sur le LTI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif



En cas de résiliation du contrat de services du CEO et d'autres membres du Management Exécutif, les warrants / options sur actions non exerçables sont perdus, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

1.3.2 Rapport de rémunération pour l'année 2025

1.3.2.1 Aperçu

CEO

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
EBIT annuel	70%	36.000.000 €	45.000.000 €	54.000.000 €	43.342.000 € (96,32% de l'objectif EBIT)
Versement		63.023 €	126.045 €	189.068 €	114.435 € 90,79% de l'objectif cible
Non financier	30%				
Objectifs de performance*		27.010 €	54.020 €	81.029 €	54.020 € 100% de l'objectif cible
Versement					
TOTAL					168.455 € 93,55% de l'objectif cible

Autres

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
Financier					
EBIT annuel	70 (35 pour le CCO uniquement)	36.000.000 €	45.000.000 €	54.000.000 €	43.342.000 € (96.31% de l'objectif EBIT)
Objectif de prise de commandes	55 pour le CCO uniquement	Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué
Versement EBIT		117.123 €	234.246 €	351.369 €	212.670 € (90.79% de l'objectif cible)
Versement prise de commandes		17.727 €	59.089 €	85.678 €	43.176 €
Non-financier	30 (10 pour le CCO uniquement)				
Objectifs de performance*		47.510 €	95.020 €	142.529 €	115.875 € 121,95% de l'objectif cible
Paielement					
TOTAL					371.720 € 95,7% de l'objectif cible

* Veuillez trouver ci-dessous quelques exemples d'objectifs de performance 2025 :

- Satisfaction des clients
 - Maintenir des produits et des services de haute qualité (y compris cross-solutions)
 - Optimisation du SLA et des services professionnels
 - Optimisation supplémentaire du support aux partenaires de distribution
- Satisfaction des membres de l'équipe
 - Amélioration supplémentaire de notre performance et de la gestion des talents
 - Favoriser une culture d'innovation et de travail d'équipe
 - Renforcer l'accent ESG dans toutes les équipes
- Efficacité opérationnelle :
 - Amélioration supplémentaire des processus internes
 - Augmenter la productivité grâce à l'IA
 - Amélioration supplémentaire de notre gestion des coûts

1.3.2.2 CEO



InnoVision BV, représentée par Serge Van Herck, CEO, a reçu en tant que rémunération de base un montant total de 450.163 EUR et un STI de 168.455 EUR pour l'année 2025.

L'augmentation de 10% de la rémunération de base par rapport aux 405.555 EUR de l'année dernière est attribuée à la décision du Conseil d'administration, suite à une recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération. Cette décision a été prise après une évaluation approfondie par deux sociétés indépendantes de benchmarking. Leur analyse a démontré qu'un ajustement de la rémunération était justifié compte tenu de la complexité accrue du rôle et du périmètre d'action du CEO :

- Le groupe est passé de 550 ETP en 2020 à 792 ETP en 2025 (+44%) et son chiffre d'affaires a progressé de 88,1 millions d'euros en 2020 à 208,1 millions d'euros en 2025 (+136%).
- La société, initialement spécialisée dans les équipements de broadcast, est devenue une plateforme technologique plus large permettant la production vidéo en direct dans de nombreux secteurs et environnements. Aujourd'hui, les solutions EVS combinent hardware, software, robotique, intelligence artificielle et services pour la prise en charge de workflows en direct complexes.
- La société continue de développer sa présence non seulement sur les marchés traditionnels de la diffusion, mais aussi au-delà des segments connexes, notamment grâce à des fusions-acquisitions récentes, dans des domaines tels que les médias numériques, l'événementiel, la communication d'entreprise, le divertissement et d'autres environnements de contenu en direct où la fiabilité, la faible latence et l'efficacité opérationnelle sont essentielles.

Cette expansion soutenue en termes d'envergure, de complexité et de portée stratégique au cours des cinq dernières années a profondément transformé le rôle et le champ d'action du CEO, ce qui se reflète dans la classification des fonctions. L'augmentation des responsabilités et des exigences en matière de création de valeur qui en découle justifie l'ajustement de la rémunération de base.

Il s'agit de la première augmentation salariale significative depuis 2023, lorsque la rémunération du CEO est passée de 363.225 EUR à 400.801 EUR en raison de l'évolution des seuils de rémunération pour ces postes.

1.3.2.3 Autres membres du Management Exécutif

Pour l'exercice fiscal 2025, les autres membres du Management Exécutif étaient :

- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO (Chief Financial Officer)
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CCO (Chief Commercial Officer)
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CSO (Chief Strategic Account Officer)
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO (Chief People Officer)
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO (Chief Technology Officer)
- Tols BV, représenté par Xavier Orri, CXO (Chief Experience Officer)

En 2025 : les changements suivants ont eu lieu au sein du Management Exécutif :

- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, ancien Chief Commercial Officer and Chief Strategic Account Officer, a quitté l'entreprise au 28 février 2025. Dans ce contexte, RCG Srl a reçu :
 - o Le paiement de sa Rémunération de Base jusqu'au 28 février 2025.
 - o une indemnité de résiliation égal à 157.345,64 EUR conformément aux dispositions de résiliation de son contrat de service et suivant l'article 2.7 de la politique de rémunération.
 - o Pas de STI pour l'année 2025.
 - o En considération des obligations supplémentaires de non-concurrence, dans le cadre de l'accord de règlement concernant la résiliation de l'accord de service de RCG Srl, représenté par Quentin Grutman, le conseil d'administration a, tel que proposé par le Comité de Nomination et Rémunération, décidé de manière exceptionnelle en application de l'article 13.3.1.2.3. (b) qu'ils puissent continuer à bénéficier des warrants et stock-options déjà accordés dans le cadre des plans de 2021 et 2022 et conformément aux termes des régimes applicables (y compris un éventuel « Claw-back » en cas de rupture).

Les autres membres du Management Exécutif ont reçu une rémunération globale de base de 1.684.711 EUR (coût total pour l'entreprise) et un STI de 384.509 EUR (coût total pour l'entreprise) pour l'année 2025. Ces montants incluent l'indemnité de résiliation mentionnée ci-dessus de 157.345,64 EUR versée à RCG Srl, représentée par Quentin Grutman, ancien Chief Commercial Officer and Chief Strategic Account Officer, conformément aux dispositions de résiliation de son contrat de service. Ce qui précède représente un coût total moyen pour l'entreprise concernant la rémunération de base de 294.984 EUR et de 76.902 EUR pour le STI par autre membre du Management Exécutif.

1.3.2.3 Warrants / Options sur actions



Comme indiqué dans la procédure énoncée au point 13.3.1.2.1 (d), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système mis à jour de LTI à base de warrants/stock-options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI à base de warrants/stock-options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

1.3.2.3.1.1 Attribution de warrants en 2025

En 2025, le CEO et les autres membres du Management Exécutif se sont vu proposer et ont accepté les warrants suivants, conformément au Plan de Warrants EVS 2025 :

Serge Van Herck (InnoVision BV)	37.000 warrants (plafond atteint)	+37,5% par rapport au montant cible
Alex Redfern (Openiris Ltd)	9.500 warrants d'arrêt	+37,5% par rapport au montant cible
Nicolas Bourdon (Ikario SRL)	9.500 warrants d'arrêt	+37,5% par rapport au montant cible
Pierre Matelart (M2C SRL)	9.500 warrants d'arrêt	+37,5% par rapport au montant cible
Xavier Orri (Tols BV)	9.500 warrants d'arrêt	+37,5% par rapport au montant cible
TOTAL	75.000 warrants	

Les warrants ci-dessus ont été accordés selon un ratio de +37,5% par rapport au montant On-Target sur base de la procédure définie à la 13.3.1.2.1 (d) basée sur les critères et versements LTI suivants :

1) Critères LTI

Performance Objectif financier pluriannuel (25%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réel
Réalisations	<50%	50%	100%	150%	
Objectif : croissance annuelle de 10% conformément au plan d'affaires EVS sur 5 ans (croissance EBIT continue sur deux ans)		Croissance annuelle de 5% Augmentation de l'EBIT = 1,82 Moyenne EBIT 2023-2024 = 38,22	Croissance annuelle de 10% Augmentation de l'EBIT = 3,64 Moyenne EBIT 2023-2024 = 40,04	Croissance annuelle de 15% Augmentation de l'EBIT = 5,46 Moyenne EBIT 2023-2024 = 41,86	Croissance annuelle de 18% Augmentation de l'EBIT = 6,65 Moyenne EBIT 2023-2024 = 43,05 Plafond atteint – croissance de l'EBIT sur deux ans**
Versement	0%	0%	100%	200%	200%

** voir les chiffres dans le tableau « Résultats EBIT » ci-dessous

Performance ESG (25%)	Insatisfaisant		Objectif cible		Plafond	Réel
Réalisations	Insatisfaisant	À améliorer	Satisfaisant	Excellent	Exceptionnel	
Objectif : Maintenir la médaille d'argent d'Ecovadis et augmenter le score	Perte de la médaille d'argent	Perte de la médaille d'argent	Maintien de la médaille d'argent	Maintien de la médaille d'argent + augmentation de 2%	Maintien de la médaille d'argent + augmentation de 5%	Maintien de la médaille d'argent + augmentation de 2%
Paieement	0%	0%	100%	150%	200%	150%

Loyauté/Rétention (50%)

Résultats EBIT:

	2022	2023	2024
EBIT	31,7	41,1	45
Deux dernières années	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Moyenne EBIT deux dernières années		36,4	43,05
Croissance annuelle (2 ans de suite)			18%



2) Versements LTI

Critères LTI	Objectif de performance sur plusieurs années	Seuil	Loyauté / rétention
Poids	25%	25%	50%
Versement	50% (200% de 25%)	37,5% (150% sur 25%) +37,5% comparé à l'objectif cible	50%

3) Remarques

Il convient de noter à cet égard que :

- La valeur des warrants est déterminée par référence à la juste valeur des instruments equity attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Sholes (en tenant compte des caractéristiques et conditions dans lesquelles les instruments ont été attribués) afin de respecter la politique de rémunération applicable et notamment le plafond qui y est mentionné (respectivement max. 45% de la rémunération de base pour le CEO et max. 20% de la rémunération de base pour les autres membres du Leadership Team).
- Le nombre d'options sur actions à l'objectif est révisé par le conseil d'administration sur une base annuelle en tenant compte de leur valeur telle que déterminée également par le modèle Black & Sholes. Comme les années précédentes, le montant de versement de warrants On-Target était équivalent en 2025 à environ 35% de la rémunération de base pour le CEO et à environ 13,5% de la rémunération de base pour les autres membres du Leadership Team.

1.3.2.3.1.2 Plan de warrants 2025 et autres plans de warrants actifs

Les principales caractéristiques du Plan de warrants 2025 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 21 octobre 2025
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2028)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2029
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 20 octobre 2031)
- Prix d'exercice : 35,65 EUR (cours moyen de clôture de l'action EVS 30 jours avant le 21 octobre 2025)

Autres plans de warrants actifs, dont les principales caractéristiques étaient les suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Date d'attribution	22 octobre 2020	22 juin 2021	29 septembre 2022	25 octobre 2023	25 septembre 2024	21 octobre 2025
Période d'acquisition	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2023)	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2024)	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2025)	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2026)	3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2027)	3 année civile (jusqu'au 31 décembre 2028)
Premier jour d'exercice possible	1er janvier 2024	1er janvier 2025	1er janvier 2026	1er janvier 2027	1er janvier 2028	1er janvier 2029
Durée des options	6 ans (date d'expiration des warrants : 21 octobre 2026)	6 ans (date d'expiration des warrants : 21 juin 2027)	6 ans (date d'expiration des options d'achat : 28 septembre 2028)	6 ans (date d'expiration des options d'achat : 24 octobre 2029)	6 ans (date d'expiration des options d'achat : 24 septembre 2030)	6 ans (date d'expiration des options d'achat : 20 octobre 2031)
Prix d'exercice	13.69 EUR (Cours moyen de clôture de l'action EVS 30 jours avant le 22 octobre 2020)	18.21 EUR (Cours moyen de clôture de l'action EVS 30 jours avant le 22 juin 2021)	18.62 EUR (Dernier cours de clôture avant le 29 septembre 2022)	25.85 EUR (Dernier cours de clôture avant le 25 octobre 2023)	28.80 EUR (Dernier cours de clôture avant le 25 septembre 2024)	35.65 EUR (Cours moyen de clôture de l'action EVS 30 jours avant le 21 octobre 2025)

1.3.2.3.1.3 Warrants 'vested' et exercés en 2025

En 2025, les warrants suivants du plan de warrant 2021 ont 'vested' et le CEO ainsi que les autres membres du Management Exécutif ont exercé les warrants suivants conformément au plan de warrants 2020 et 2021, comme suit :



Management Exécutif	Warrants 'vested'	Warrants exercés
Serge Van Herck	33.000 vested	5.000 mandats exercés et vendus et 12.500 mandats exercés et achetés
Alex Redfern	2.000 vested	2.000 mandats exercés et vendus
Quentin Grutman	10.000 vested	10.000 mandats exercés et vendus
Nicolas Bourdon	7.500 vested	8.700 mandats exercés et vendus et 7.500 warrants exercés et achetés
Pierre Matelart	7.500 vested	7.500 mandats exercés et vendus
Xavier Orri	2.000 vested	/
TOTAL	62.000 warrants vested	53.200 warrants exercés

1.4 INFORMATIONS COMPARATIVES SUR L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE - RATIO ENTRE LE MEMBRE DE LA DIRECTION LE MIEUX RÉMUNÉRÉ (CEO) ET LE SALARIÉ LE MOINS BIEN PAYÉ EN BELGIQUE

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la rémunération du Groupe EVS sur une période de 5 ans.

En EUR	2021	2022	2023	2024	2025
Évolution de la rémunération					
Rémunération moyenne des employés	90.281	93.268	102.145	108.966	108.833
Rémunération annuelle de tous les employés	47.287.513	53.456.704	60.497.215	70.024.178	79.154.607
Performances EVS					
EBIT (millions d'euros)	37,1	31,7	41,1	45,0	43,3
Prises de commandes (millions d'euros)	149,3	218,8	192,9	208,6	225,0
ROCE	38,0%	31,3%	34,6%	39,4%	32,6%
Cash-flow libre (millions d'euros)	38,2	3,5	28,2	57,4	13,6

En termes de méthodologie, la rémunération moyenne des employés est calculée en divisant le coût total des salaires par le nombre moyen d'ETP dans l'année. En 2025, le dénominateur (c'est-à-dire le nombre moyen d'ETP) ne prend en compte que les salariés sur le registre de paie pour le calcul de la rémunération moyenne par employé.



RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Comme le prévoit la loi, le rapport de gestion consolidé a été établi pour être également utilisé comme rapport de gestion sur les comptes de la société mère. Le rapport de gestion sur les comptes de la société mère est donc similaire au rapport de gestion consolidé, à l'exception des notes suivantes :

- Les états financiers de la société mère intègrent les chiffres du siège social à Liège (Belgique) : un chiffre d'affaires de 188.052.000 EUR, représentant 90,4% du montant consolidé.
- Le bénéfice de l'année s'élève à 35.001 milliers d'euros contre 37.381 milliers d'euros en 2024. Le bilan total s'élève à 268.470 milliers d'euros.

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés, au sein du Comité d'audit, Marco Miserez (diplômé en tant qu'Ingénieur Commercial en « Finance et Management Interculturel » de l'Ichec Brussels Management School et ayant 12 ans d'expérience dans le secteur financier), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique, ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers), Soumya Chandramouli (titulaire d'un MBA de l'Université de Liège et d'un diplôme en analyse financière de l'Association belge des analystes financiers ainsi que d'une spécialisation en Business Leadership de l'IMD Business School), et du président du conseil d'administration, qui est également membre du comité d'audit, ont les compétences en comptabilité et en audit.

- Depuis 2016, les dépenses de recherche ne peuvent plus être inscrites au bilan. Seuls les frais de développement peuvent être capitalisés dans le bilan. Les dépenses de recherche engagées au cours des années précédentes restent soumises au régime précédent.

En 2025, EVS a engagé un montant de 32,06 millions d'euros pour les frais de R&D, qui ont été amortis immédiatement et entièrement conformément aux nouvelles règles d'évaluation dans ce domaine.

De plus, en 2022, le Groupe a identifié deux projets de développement internes, qui, pour la première fois dans l'histoire de l'équipement de diffusion EVS, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés en tant qu'actifs immatériels. Ces projets de développement internes consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement.

Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée fin 2023, entraînant le début de l'amortissement sur une période de 5 ans.

Les coûts immobilisés en 2025 incluent principalement les coûts internes de personnel et les coûts des consultants externes liés à la phase de développement d'un projet important qui devrait assurer la croissance future d'EVS. Ce projet comprend du software et du hardware qui seront commercialisés à la fin du développement. La dépense prévue est de 6,9 millions d'euros sur une période de 3 ans, avec un retour sur investissement prévu en 2027. L'évolution de ces développements internes est fréquemment suivie afin de garantir que les bénéfices économiques futurs restent assurés.

En 2025, la capitalisation des coûts internes de développement s'élève à 1,8 million d'euros.

- Depuis le 15/07/2025, la Société a une succursale, établie aux Emirats Arabes unis, située au Shatha Tower Office 15, 25th floor PO Box 215278 à Dubaï et enregistrée sous la dénomination légale EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd, numéro de licence 90021.
- Aucun événement autre que ceux rapportés dans le rapport de gestion consolidé n'a affecté les états financiers de la société mère.

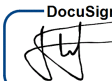
Le conseil d'administration

Liège, le 14 avril 2026

Signed by:

 57A0A6FD29DC4FA...

Michel Counson
 Director

DocuSigned by:

 249AD9922065456...

Serge Van Herck
 (Repr. a BV)
 Director

N°	0452080178	C-cap 10
----	------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	383,5	324,6	58,9
Temps partiel	1002	54,7	38,2	16,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	427,4	355,6	71,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	627.851	531.734	96.117
Temps partiel	1012	69.153	50.511	18.642
Total	1013	697.004	582.245	114.759
Frais de personnel				
Temps plein	1021	39.557.057,29	34.123.711,67	5.433.345,62
Temps partiel	1022	4.483.648,21	3.302.766,18	1.180.882,03
Total	1023	44.040.705,5	37.426.477,85	6.614.227,65
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	405,3	340,6	64,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	665.868	562.722	103.146
Frais de personnel	1023	40.915.322,31	35.347.842,07	5.567.480,24
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	0452080178	C-cap 10
----	------------	----------

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	396	57	442,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	396	57	442,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	337	38	368,5
de niveau primaire	1200	10		10
de niveau secondaire	1201	39	5	43,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	161	15	172,7
de niveau universitaire	1203	127	18	142,4
Femmes	121	59	19	74,2
de niveau primaire	1210		1	0,6
de niveau secondaire	1211	6	2	7,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	16	11	25,3
de niveau universitaire	1213	37	5	40,9
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	396	57	442,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	6,4	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	12.567	
Frais pour la société	152	369.331,95	

N°	0452080178	C-cap 10
----	------------	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE
ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	63	2	64,5
210	62	2	63,5
211	1		1
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	35	3	37,1
310	34	3	36,1
311	1		1
312			
313			
340		1	0,8
341			
342	8		8
343	27	2	28,3
350			

N°	0452080178	C-cap 10
----	------------	----------

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	94	5811	30
5802	2.022	5812	735
5803	219.142,49	5813	75.363,45
58031	167.961,4	58131	66.320,05
58032	51.181,09	58132	9.043,4
58033	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	343	5831	77
5822	1.151	5832	142
5823	69.264,69	5833	5.561,68
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841	8	5851	7
5842	4.096	5852	3.933
5843	62.591,47	5853	40.817,2

N°	0452080178	C-cap 15
----	------------	----------

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Note relative à l'annexe 6.5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

Veillez noter que la société EVS Broadcast Investment Inc. a été créée le 14/8/2025. Il n'y a donc pas encore de comptes annuels disponibles pour cette société.

Note relative à l'annexe 6.14 DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de récentes acquisitions réalisées par la société en 2024 et 2025, une partie du prix d'acquisition est conditionnelle à la réalisation d'événements futurs et incertains. Ces mécanismes de prix variable (« earn-out ») visent à aligner le prix payé avec la performance future des entités acquises.

À ce titre, les acquisitions de MOG Technologies et XD Motion prévoient des compléments de prix potentiels, dont le paiement dépend de l'atteinte d'objectifs économiques et financiers définis contractuellement sur des périodes postérieures à la date d'acquisition. Ces objectifs sont notamment liés à des indicateurs de performance opérationnelle tels que la rentabilité, la marge brute ou le résultat opérationnel des activités concernées.

Le montant définitif de ces compléments de prix, le cas échéant, dépend de la performance future des activités concernées ainsi que de facteurs économiques et opérationnels qui ne peuvent être appréciés avec certitude à la date de clôture. Dès lors, les engagements correspondants présentent un caractère conditionnel.

Les contreparties conditionnelles font l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables applicables lorsqu'une estimation fiable de leur valeur peut être déterminée. Cette estimation fiable et définitive ne pouvant pas être établie à la date de clôture pour les mécanismes de prix variable (« earn-out ») liés aux acquisitions de MOG Technologies et XD Motion, ces engagements sont dès lors mentionnés dans cette annexe au titre d'engagements hors bilan.

Note relative aux chiffres de l'exercice précédent (2024)

À compter de l'exercice 2025, la société a procédé à des ajustements dans la présentation de certaines rubriques des comptes annuels, conformément aux pratiques comptables en vigueur :

Les contrats de leasing financier, tant à court qu'à long terme, ainsi que les commandes en cours, ne sont plus repris sous les créances commerciales à un an au plus.

Les dispenses de précompte professionnel sont désormais comptabilisées en tant que subsides d'exploitation et présentées conformément aux dispositions de l'annexe 6.10.

Afin d'assurer la comparabilité des états financiers entre les exercices 2024 et 2025, ces modifications de présentation ont été appliquées de manière rétroactive aux comptes de l'exercice 2024.